PRÉFET
DE L´AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°39 du 25 mai 2022

http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA

SOMMAIRE

DDETSPP.....3

DDETSPP-SAPN°2022143-010 - Arrêté modifiant l'agrément de l'organisme de services à la personne « O2 troyes« sis 14 boulevard Pompidou - 10000 TROYES enregistré sous le N°SAP818770315.....3

DDETSPP-DIR-2022144-0005 – Arrêté du 24 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.....5

DDETSPP-DIR-2022144-0006 – Arrêté du 24 mai 2022 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'Etat aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.....8

DDETSPP-DIR-2022145-0001 – Arrêté préfectoral du 25 mai 2022 portant nomination des membres du conseil médical plénier représentant les personnels hospitaliers.....12

PRÉFECTURE DE L'AUBE.....17

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales 17

BEMP2022145-0001 – Arrêté préfectoral du 25 mai 2022 fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022 et son annexe.....17

Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique.....34

PCICP2022145-0002 – Arrêté préfectoral du 25 mai 2022 modifiant l'arrêté n°PCICP2021126-0001 du 6 mai 2021 portant renouvellement et fixant la composition de la commission de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de VEOLIA – VALEST à Montreuil-sur-Barse.....34

DDETSPP

DDETSPP-SAPN°2022143-010 - Arrêté modifiant l'agrément de l'organisme de services à la personne « O2 troyes« sis 14 boulevard Pompidou - 10000 TROYES enregistré sous le N°SAP818770315.

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations
Pôle cohésion sociale, emploi, entreprises

Arrêté modifiant l'agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP818770315

Acte : DDETSPP-SAPN°2022143-010

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1 ;

Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail ;

Vu l'agrément en date du 29 janvier 2021 accordé à l'organisme O2 troyes ;

Vu la demande de modification d'agrément présentée le 13 mai 2022 par Madame Véronika MONTAGNAC responsable de l'agence de TROYES ;

Vu le certificat N°55024-9 délivré le 09 juillet 2021 et valable jusqu'au 09 juillet 2024 par AFNOR CERTIFICATION ;

La préfète de l'Aube

Arrête :

Article 1er
L'agrément de l'organisme **O2 troyes** dont l'établissement principal est situé 14 boulevard Pompidou – 10000 TROYES accordé pour une durée de cinq ans à compter du 17 avril 2021 en mode prestataire porte également, à compter du 13 mai 2022 sur les activités suivantes selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile (y compris les enfants handicapés) (en mode mandataire) (10)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans ou d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (promenades, transports, acte de la vie courante) (en mode mandataire) (10)

L'échéance de l'agrément reste inchangée.

Article 2

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations.

Article 3

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail ;
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail ;
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté ;
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 4

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2 du code du travail).

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie, direction générale des entreprises–sous-direction des services marchands,6 rue Louise Weiss, 75703 PARIS cedex 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Troyes, le 23 mai 2022

Le directeur départemental de
l'emploi, du travail, des solidarités et de
la protection des populations

Laurent DLÉVAQUE

DDETSPP-DIR-2022144-0005 – Arrêté du 24 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube.

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Direction

Arrêté DDETSPP-DIR n°2022144-0005 du 24 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu Le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu Décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant madame Cécile Dindar, préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral DDETSPP-DIR n°2021089-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral PCICP n°2022117-0013 portant délégation de signature à M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

DÉCIDE

I. ACTIVITÉ GÉNÉRALE

Article 1er

A l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, courriers, rapports et documents relevant des attributions et compétences de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations à l'exception des décisions suivantes :

- les courriers adressés aux ministres, aux cabinets ministériels, aux parlementaires ainsi que les lettres circulaires aux maires ;
- les conventions liant l'État aux collectivités locales et leurs établissements publics ;
- les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative ;
- les mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense présentés aux juridictions administratives ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation).

subdélégation de signature est donnée à :

- Armelle LÉON - directrice adjointe ;
- Marie-Christine WENCEL – directrice adjointe

Article 2

A l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions, courriers, rapports et documents relevant de leurs attributions respectives à l'exception des décisions suivantes :

- les courriers adressés aux ministres, aux cabinets ministériels, aux parlementaires et aux élus locaux ;
- les conventions conclues avec les autres services de l'État, les collectivités locales et leurs établissements publics ;
- les correspondances destinées aux administrations centrales et comportant propositions de décision ou comptes rendus d'activité;
- les déclinatoires de compétence et arrêtés de conflit régis par l'ordonnance du 1er juin 1828 relative aux conflits d'attribution entre les tribunaux et l'autorité administrative ;
- les mémoires introductifs d'instance et les mémoires en défense présentés aux juridictions administratives ;
- les recours gracieux et des recours devant les juridictions ;
- les décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;

subdélégation de signature est donnée, pour les domaines qui les concernent, à :

- Emmanuelle ROUX, responsable du pôle « Protection des populations »
- Catherine MOREAU, responsable du pôle « Cohésion sociale, emploi et entreprises » ;

Article 3

Pour toutes les correspondances à caractère courant relevant de leurs attributions respectives, à l'exclusion de courriers destinés au Président de la République, aux ministres, aux parlementaires, aux élus locaux, ou aux administrations centrales, subdélégation de signature est donnée à :

- Vincent LATOUR, responsable du service « Mutations économiques et développement des compétences » ;
- Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » ;
- Katherine FOURCAUDOT, adjointe à la responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » ;
- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions » ;
- Thibaud BERTRAND, adjoint à la responsable du service « lutte contre les exclusions » ;
- Evelyne GRIMONT, responsable du service « Sécurité sanitaire et qualité des aliments »
- Myriam RICHARD, responsable du service « Santé et protection animale et environnement »
- Laurence PREVOST, cheffe de la mission d'appui ;
- Karine SOUTHON-BASTARD, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 4

Les décisions, correspondances ou actes relatifs à la présente délégation devront être signés comme suit :

POUR LA PRÉFETE DE L'AUBE

ET PAR SUBDÉLÉGATION

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 5

L'arrêté n°DDETSPP-DIR 2022122-003 du 2 mai 2022 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est abrogé.

Article 6

Les directrices adjointes de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargées de l'exécution et de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Troyes le 24 mai 2022

Le Directeur de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Laurent DLÉVAQUE

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Direction

Arrêté DDETSPP-DIR n°2022144-0006 du 24 mai 2022 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu Le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu Décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant madame Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non-titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral DDETSPP-DIR n°2021089-0001 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral PCICP n°2022117-0014 du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Laurent DLÉVAQUE, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube ;

DÉCIDE

ORDONNANCEMENT DES DÉPENSES

Article 1er :

A l'effet de signer tout acte relatif à l'exécution des recettes et des dépenses relevant des budgets opérationnels de programme (BOP) mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° PCICP n°2022117-0014 du 27 avril 2022, subdélégation de signature est donnée à :

- Armelle LÉON - directrice adjointe ;
- Marie-Christine WENCEL – directrice adjointe.

Article 2 :

Pour signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics en ce qui concerne les affaires relevant de la compétence de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations dans la limite d'un montant de 90 000 € HT, subdélégation de signature est donnée à :

- Armelle LÉON - directrice adjointe ;
- Marie-Christine WENCEL – directrice adjointe.

Article 3 :

Pour signer les propositions d'affectation et d'engagements ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent, et pour signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses, subdélégation de signature est donnée à :

Pour le pôle Cohésion sociale, emploi et entreprises

- Catherine MOREAU, responsable du pôle « Cohésion sociale, emploi et entreprises » pour **tous les programmes** du domaine « cohésion sociale, emploi et entreprises »

BOP 102 – 103 - 111

- Vincent LATOUR, responsable du service « Accompagnement des mutations économiques et développement des compétences » pour le BOP 102 « Accès et retour à l'emploi », le BOP 103 « Accompagnement des mutations économiques et retour à l'emploi » et le BOP 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et retour au travail »
- Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelle », et Katherine FOURCAUDOT, adjointe à la responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » pour le BOP 102 « Accès et retour à l'emploi »

BOP 147

- Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelle », et Katherine FOURCAUDOT, adjointe à la responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » pour le BOP 147 « Politique de la ville »

BOP 104 – 177 - 303

- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions » pour le BOP 104 «Intégration et accès à la nationalité », le BOP 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » et le BOP 303 « Immigration et Asile » et Thibaud BERTRAND, adjoint à la responsable du service « lutte contre les exclusions » et Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » et Katherine FOURCAUDOT, adjointe à la responsable du service « Insertion sociale et professionnelle » pour le BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité »

BOP 183 - 304

- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions » pour le BOP 183 « Protection maladie » et le BOP 304 « Inclusion sociale, protection des personnes » et Thibaud BERTRAND, adjoint à la responsable du service « lutte contre les exclusions »

BOP 135

- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions », pour le BOP 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement » et Thibaud BERTRAND, adjoint à la responsable du service « lutte contre les exclusions »

Pour le pôle Protection des populations

BOP 206

- Emmanuelle ROUX, responsable du pôle « Protection des populations », Myriam RICHARD, responsable du service « Santé et protection animale et environnement » et Evelyne GRIMONT , responsable du service « Sécurité sanitaire qualité des aliments » pour le BOP 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »

Article 4 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, sont autorisés à valider dans chorus formulaire, les actes portant sur des demandes d'engagements juridiques, de service fait et de paiement et toute transaction liée à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux budgets opérationnels de programme (BOP) :

- Marie-Christine WENCEL, directrice adjointe
- Emmanuelle ROUX, responsable du pôle « Protection des populations »
- Alexandra NACQUEMOUCHE, secrétaire du pôle « protection des populations »
- Myriam RICHARD, responsable du service « Santé et protection animale et environnement »
- Evelyne GRIMONT, responsable du service « Sécurité sanitaire qualité des aliments »
- Catherine MOREAU, responsable du pôle « Cohésion sociale, emploi et entreprises »
- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions »
- Thibaud BERTRAND , service « Lutte contre les exclusions »
- Sabrina HAMLAOUI, service « Lutte contre les exclusions »
- Céline DEFRANCE, service « Lutte contre les exclusions »
- Lucile ESPINASSE, service « Lutte contre les exclusions »
- Lynda DECIZE, service « Lutte contre les exclusions »
- Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelle »
- Katherine FOURCAUDOT, service «Insertion sociale et professionnelle»
- Stéphanie JACQUIER, service «Insertion sociale et professionnelle»
- Maryse DUBOST, service «Insertion sociale et professionnelle »
- Maryline DUBUISSON, service direction.

Article 5 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, sont autorisés à valider dans chorus déplacement temporaire (chorus DT), les actes portant sur les ordres de mission et les frais de mission :

- Armelle LÉON – directrice adjointe
- Marie-Christine WENCEL – directrice adjointe
- Emmanuelle ROUX, responsable du pôle « Protection des populations »
- Catherine MOREAU, responsable du pôle « Cohésion sociale, emploi et entreprises »
- Vincent LATOUR, responsable du service « Accompagnement des mutations économiques et développement des compétences »
- Naïma EL FARSAOUI, responsable du service « Insertion sociale et professionnelles »
- Katherine FOURCAUDOT, adjointe à la responsable du service « Insertion sociale et professionnelles »
- Lucie LEFEVRE, responsable du service « Lutte contre les exclusions »
- Thibaud BERTRAND, adjoint à la responsable du service « Lutte contre les exclusions »
- Evelyne GRIMONT, responsable du service « Sécurité sanitaire et qualité des aliments »
- Myriam RICHARD, responsable du service « Santé et protection animale et environnement »

Article 6 :

Les décisions, correspondances ou actes relatifs à la présente délégation devront être signés comme suit :

POUR LA PRÉFETE DE L'AUBE

ET PAR SUBDÉLÉGATION
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 7 :
L'arrêté DDETSPP-DIR 2022122-0004 du 2 mai 2022 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État aux agents relevant de l'autorité du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube est abrogé.

Article 8 :
Les directrices adjointes de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargées de l'exécution et de la notification de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Troyes le 24 mai 2022

Le Directeur de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube

Laurent DLÉVAQUE

DDETSPP de l'Aube
2 rue Fernand Giroux – 10000 Troyes

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

Direction

Arrêté n° DDETSPP-DIR-2022145-0001 du 25 mai 2022

portant nomination des membres du conseil médical plénier représentant les personnels hospitaliers

La Préfète,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le code des pensions civiles et militaires et notamment son article 31,

Vu l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique,

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière modifié notamment par le décret n° 2022-351 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral n° ARS-202189-0001 du 30 mars 2021 fixant la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aube à compter du 1er avril 2021 modifié par l'arrêté préfectoral n° ARS 2021-253-001 du 10 septembre 2021,

VU l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-DIR-2021237-0001 du 25 août 2021 portant nomination des membres de la commission départementale de réforme représentant les personnels hospitaliers,

Vu l'arrêté préfectoral n° DDETSPP-2022131-0001 du 11 mai 2022 fixant la composition du conseil médical départemental,

Vu la composition de la commission administrative paritaire départementale et les désignations effectuées :

- par les conseils de surveillance des établissements hospitaliers du 1er février 2019 pour l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube et du 8 avril 2019 pour le Centre Hospitalier de Troyes;
- par les organisations syndicales d'autre part en ce qui concerne les représentants du personnel ;

Vu les courriers adressés le 14 avril 2022 aux conseils de surveillance du centre hospitalier de Troyes et de l'Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube en vue de la désignation de deux représentants de l'administration précisant qu'en l'absence de réponse au 15 mai 2022, les représentants actuels seraient reconduits dans leurs fonctions,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube,

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le conseil médical plénier compétent à l'égard des personnels hospitaliers, dont le siège est situé à la DDETSPP de l'Aube, est composé comme suit :

1 - Président : Madame la Présidente du conseil médical départemental ou son représentant,

2 - Deux représentants des conseils de surveillance désignés en leur sein parmi les membres des conseils de surveillance, chaque titulaire ayant deux suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme MILLEY Danielle E.P.S.M.A. de Brienne	**M. ROSEZ Didier** E.P.S.M.A. de Brienne
Mme MILLARD Marie-Thérèse CH TROYES	**Mme SEBILLE Véronique** CH TROYES

3 - Deux représentants des personnels hospitaliers désignés par les organisations syndicales parmi les représentants de la commission administrative paritaire départementale et appartenant aux mêmes catégories que l'agent intéressé, chaque titulaire ayant deux suppléants.

CATEGORIE A

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°1 Personnels d'encadrement technique	
TITULAIRE	**SUPPLEANTS**
Mme DEMAIRE Carole Ingénieur hospitalier	**M. PAYAN Stéphane** Radiophysicien **Mme ACHMIROWICZ Audrey** Ingénieur

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°2 Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-technique et des services sociaux	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme VERNET Elsa Infirmière des soins généraux	**Mme PLOYEZ Véronique** Cadre de santé **Mme CARDOT-KARL Sophie** manipulatrice en radiologie
Mme Estelle GAILLARD cadre de santé paramédical	**Mme MLENECK-FINOT Corinne** Infirmière cadre de santé **Mme Catherine CROSSETTE** Cadre de santé paramédical

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°3 Personnels d'encadrement administratif	
TITULAIRE	**SUPPLEANT**
Mme JONVAL Nadège Attachée d'administration hospitalière	**Mme GEORGET Christelle** Attachée d'administration hospitalière

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr

CATEGORIE B

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°4 Personnels d'encadrement technique et ouvrier	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme BEUQUE Sandra Technicienne supérieure hospitalière	**M. CEOLA Frédéric** Technicien supérieur hospitalier **M. HAILLOT Laurent** Technicien supérieur hospitalier
M. LEGUAY Severin Technicien supérieur hospitalier	**M. BARBERET Jérôme** Technicien supérieur hospitalier **M. HENRION Laurent** Technicien hospitalier

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°5 Personnels des services de soins, des services médico-tehniques et des services sociaux	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme BLANC Jessica Infirmière	**M. FARIN Dany,** infirmier **M. MONSIEUR Bruno,** infirmier
M. Xavier LEPLAT **manipulateur en radiologie**	**Mme FANDART Catherine** technicienne de laboratoire **Mme COGNON Catherine,** infirmière

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°6 Personnels d'encadrement administratif et des secrétariats médicaux	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme FOREAU Sandrine Assistante médico-administrative	**Mme TOSI Marie-Laure** Adjoint des cadres hospitaliers **M. CHOISELAT Alain** Assistant régulation médicale
Mme BOSSELER Sandrine Assistante médico-administrative	**Mme DESESSARD Audrey** Assistante médico-administrative **Mme FERREIRA DE MATOS Céline** Adjoint des cadres hospitaliers

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr

CATEGORIE C

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°7 Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d'automobiles, conducteurs ambulanciers et personnels d'entretien et de salubrité	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
M. PAYER Patrick Ouvrier principal qualifié	**M. BERTRAND Eric** agent de maîtrise principal
	M. BOUAZIZ Patrick conducteur ambulancier
Mme BOISSEL Anita ouvrier principal	**M. BOURGEOIS Dominique** maître ouvrier principal
	Mme BEAUSSART-PEYROUSE Odile Agent de maîtrise principal

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°8 Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Mme BRAUX Marie-Claire Aide-soignante	**Mme LAMOLINE-DUPIN Sylvie** Aide-soignante
	Mme GEMBLE Magali Aide-soignante
Mme MOISSONNIER Emmanuelle Aide-soignante	**M. MASSON Christophe** Aide-soignant

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N°9 Personnels administratifs	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
M. BARBERY Pascal Adjoint administratif	**Mme NACQUEMOUCHE Aurore** Adjoint administratif
	Mme DUBIE Magali Adjoint administratif
Mme PEYROUSE Stéphanie Adjoint administratif	**M. CHAVIGNY David** Adjoint administratif
	M. IMAHO Mickaël Adjoint administratif

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE N° 10 Personnels sages-femmes	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
néant	néant

4 - Deux médecins, auxquels est adjoint à titre consultatif s'il y a lieu, le médecin agréé saisi par expertise. Ces médecins sont ceux désignés par l'arrêté préfectoral relatif à la désignation des membres du conseil médical départemental en vigueur.

ARTICLE 2 : un membre titulaire temporairement empêché doit se faire remplacer par l'un de ses suppléants.

ARTICLE 3 : le mandat des représentants de l'administration et des représentants des personnels prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir à la commission au titre de laquelle ils ont été désignés.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° DDETSPP-SG-202123-0001 du 25 août 2021 est abrogé.

ARTICLE 5 : le secrétaire générale de la Préfecture de l'Aube et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aube sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Troyes, le 25 MAI 2022

La préfète,

Cécile DINDAR

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'AUBE

Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales

BEMP2022145-0001 – Arrêté préfectoral du 25 mai 2022 fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022 et son annexe.

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de la légalité
et des collectivités locales

Arrêté n° BEMP2022145-0001
fixant le périmètre et le siège des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections au suffrage universel direct se déroulant en 2022

La préfète de l'Aube
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 12, L. 12-1, L. 14, L.53, L. 79, R. 28, R. 40, R. 40-1, R. 43 et R. 69 ;

Vu le décret du 22 mars 2021 portant nomination de Monsieur Christophe BORGUS en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de préfète de l'Aube ;

Vu l'arrêté n° BEMP20222083-0001 du 24 mars 2022 fixant le périmètre des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections se déroulant en 2022 ;

Vu l'arrêté n°PCICP2022117-0001 du 27 avril 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu les propositions des maires concernés ;

Vu les demandes de modification temporaire de lieux de vote formulées par les communes dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article R. 40 du code électoral, il convient de déterminer annuellement le périmètre et le siège des bureaux de vote ;

Considérant que pour la bonne tenue des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 les modifications des lieux de vote sont autorisées jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article premier: Pour les élections au suffrage universel direct qui se dérouleront entre **la date de publication de ce présent arrêté et le 31 décembre 2022,** le périmètre géographique et l'adresse des bureaux de vote des communes du département sont définis ainsi qu'il suit en annexe 1.

Article 2 : Chaque commune affecte ses électeurs dans les bureaux de vote en fonction de leur adresse de rattachement.

Article 3 : Dans les communes divisées en plusieurs bureaux de vote, lorsqu'il n'aura pas été possible de définir leurs attaches avec la circonscription d'un bureau de vote, seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote les Français inscrits au registre des Français établis hors de France (article L. 12 du code électoral) et les militaires de carrière ou liés par contrat (article L. 13 du code électoral) qui demandent leur inscription sur la liste électorale de l'une des communes prévues par les articles L. 12 et L. 13 du code électoral.

Article 4 : Par dérogation à l'article précédent, dans la commune de Troyes, chef-lieu de département, est créé un bureau de vote spécifique n°0030 (*404*) intitulé : Hôtel de ville – 3ème bureau.

Il est installé à l'Hôtel de ville, place Alexandre Israël à Troyes.

Sont rattachés à ce bureau de vote :

- les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 12-1 et L. 79 du code électoral ;
- les Français établis hors de France et les militaires de carrière ou sous-contrat lorsque la commune chef-lieu est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4ème degré, dans les conditions prévues aux articles L. 12 et L. 13 du même code ;
- les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière ou sous contrat, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune chef-lieu, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L. 14 du même code.

Article 5: En application des articles L. 12-1 et R. 40-1 du code électoral, le bureau mentionné à l'article précédent est rattaché à la circonscription électorale de Troyes qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

- pour les élections départementales : canton n°15 « Troyes-4 » ;
- pour les élections législatives : 2ème circonscription législative.

Article 6: Les communes de Troyes et d'Aix-Villemaur-Pâlis étant fractionnées entre plusieurs circonscriptions électorales, le recensement général des votes est opéré au niveau de la commune dans les conditions ci-dessous.

À Troyes, le recensement général des votes est opéré :

- Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constitue une seule circonscription électorale par le bureau n°0001 (*101*) « Hôtel de Ville – 1er bureau » ;

- Lors des élections départementales :
  - par le bureau n°0001 (*101*) « Hôtel de ville – 1er bureau » pour le canton n° 12 « Troyes-1 » ,

- par le bureau n°0010 (*201*) « Jules Ferry – 1er bureau » pour le canton n°13 « Troyes-2 »,
- par le bureau n°0014 (*301*) « Preize – 1er bureau » pour le canton n°14 « Troyes-3 »,
- par le bureau n°0018 (*401*) « Blossières » pour le canton n°15 « Troyes-4 »,
- par le bureau n°0021 (*501*) « Terrasses – 1er bureau » pour le canton n°16 « Troyes-5 »,

- Lors des élections législatives :
  - par le bureau n°0018 (*401*) « Blossières » pour les bureaux relevant de la 1ère circonscription,
  - par le bureau n°0021 (*501*) « Terrasses - 1er bureau » pour les bureaux relevant de la 2ème circonscription,
  - par le bureau n°0001 (*101*) « Hôtel de Ville – 1er bureau » pour les bureaux relevant de la 3ème circonscription.

À Aix-Villemaur-Pâlis, le recensement général des votes est opéré :

- Lors des consultations électorales à l'occasion desquelles l'ensemble de la ville constitue une seule circonscription électorale par le bureau n°0001 « Aix-en-Othe, salle des mariages » ;

- Lors des élections législatives :
  - par le bureau par le bureau n°0001 « Aix-en-Othe, salle polyvalente » pour les bureaux relevant de la 2ème circonscription,
  - par le bureau n°0003 « Pâlis » pour le bureau relevant de la 3ème circonscription.

Article 8 : Les dispositions de l'arrêté n° n° BEMP20222083-0001 du 24 mars 2022 fixant le périmètre des bureaux de vote du département de l'Aube pour les élections se déroulant en 2022 sont abrogées.

Article 9 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, le sous-préfet de Nogent-sur-Seine, le sous-préfet de Bar-sur-Aube, les maires des communes du département de l'Aube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui paraîtra au recueil des actes administratifs et dont une copie sera adressée aux maires du département de l'Aube.

Troyes, le 25 MAI 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Christophe BORGUS

ANNEXE 1

Liste des bureaux de vote du département de l'Aube 2022
(mise à jour le 28/04/2022)
534 bureaux de vote

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux mobiles	Périmètre
01	01	03	Bar-sur-Aube	002	BELLEVILLE	0001	13, Grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	003	BERVILLE/MAURPALIS	0001	N°1 : AixenOthe : salle des mariages : 1, place de l'Hôtel de Ville	N°1 : AixenOthe : Salle polyvalente de la Mairie d'AixenOthe	Rues : Alain Raquet, Antonin Blondin, centre administratif, Coudrat Michaud, d'Alma, d'Auxon, d'Argentenay, d'Arpaju, de Bourgogne, de Chalabb, de Champagne, de la Côte, de la Garenne, de la Vallée du Jard, de l'Hôtel de Ville, de Lorraine, de Nouville, de Vauquois, des Célestins, des Vannes, des Vignes, du Moulin à Tan, du Pont, Edmond Bayer, Ernest Rurgan, Eugène Léger, Ferme du Manil, Georges Clémenceau, Georges Renaudot, Jacques Marguenat, Jacques Prévert, Jean Jaurès, Maréchal Foch, Marie Curie, Millet, Pierre Brossolette, René Bailly, René Pellerin, Roger Bidaut, Saint Août, Sarrail, Schoendôrffer, Thuillier, Timothée Maillard, Yves Brlard
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	003	BERVILLE/MAURPALIS	0002	N°2 AixenOthe : salle polyvalente : 1, place de l'Hôtel de Ville	N°1 : AixenOthe : Salle polyvalente de la Mairie d'AixenOthe	Hameaux : Druoy, La Bouillant, La Vieve, Les Carrières Calaundin, Le Jard, Le Minerai, Les Chevreaux, Les Carrières Alexandre, Les Carrières Lallot, Les Grandes Vallées, Pâlade et dans les rues : André Lemelland, Aristide Briand, Aristide Martin, Camille Chaumont, Charles Delaunay, Docteur Georgel, Général Leclerc, Georges Brassens, Jacques Brel, Joachim du Bellay, Joseph Anglade, Jules Ferry, Jules Prudhon, Lieutenant Collard Jean Duval, Louis Pasteur, Lourel, Nevrezhnin, place Rainard, promenade du Sud, route des Carrières
03	03	01	Aix-Villemaur-Pâlis	003	BERVILLE/MAURPALIS	0003	N°3 Pâlis : 2, place Gambetta	N°1 : AixenOthe : salle polyvalente de la Mairie d'AixenOthe Seul électeurs législatives : N°3 Pâlis : 2 place Gambetta	Périmètre constitué par la commune déléguée de Pâlis
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	003	BERVILLE/MAURPALIS	0004	N°4 : Villemaur-sur-Vanne : 3, route de Pâlis	N°1 : AixenOthe : salle des mariages : 1, place de l'Hôtel de Ville	Périmètre constitué par la commune déléguée de Villemaur-sur-Vanne
03	01	02	Arcis-sur-Aube	004	BLIGNICOURT	0001	17, rue de la Grève		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	005	BRANCE	0001	Salle Polyvalente 78 rue Adrien Selin		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	006	BRICON/URAINE	0001	N°1 : Salle des fêtes : 1, place de la République	N°1 : Salle des fêtes : 1, place de la République	Bureau 1
03	01	02	Arcis-sur-Aube	006	BRICON/URAINE	0002	N°2 : Salle des fêtes : 1, place de la République	N°1 : Salle des fêtes : 1, place de la République	Bureau 2
01	01	03	Bar-sur-Aube	007	BROUVILLE	0001	Salle des fêtes Rue du Maréchal Leclerc		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	008	BRUNICON	0001	Ancienne salle d'école 34, rue principale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	009	BRUSLES	0001	Salle socioculturelle 1 rue de l'école		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	010	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	0001	Salle polyvalente		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	011	BRIENTELLES	0001	8, rue Blanche		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	012	BRIENVILLE	0001	Salle du club de l'amitié		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	013	BUDELOT	0001	Mairie 11 B rue principale		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	014	BUSSY-LE-CHÂTEAU	0001	Mairie 18 rue des Clats		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	015	BUXEUIL	0001	Mairie 13 rue de l'ancien		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	017	CELLES	0001	Salle polyvalente rue Principale		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	018	CHAOURCE	0001	Salle des fêtes		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	019	CHAMPAUBERT	0001	2, rue Gaulène - Villehardouin		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	020	CHANTELOUP-LES-VIGNES	0001	1, rue de l'église		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	021	CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIF	0001	Mairie 2 ruelle Rochette		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	022	CHAMPIGNY	0001	Mairie 14 rue de la mairie		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	023	CHAOURCE	0001	Mairie 2, rue de la Pierre aux Grès		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	024	CHERVEY	0001	Mairie Place de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	025	CHAMPIGNOL-LA-FORÊT	0001	Mairie 28, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	026	CHAILLY-LE-FRANC	0001	Mairie Rue du pont		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	027	CHALIGNICOURT	0001	8, rue du Colonel de Rouge		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	028	CHAMOY-LA-GRANGE	0001	Mairie 18, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	029	CHAMOY-SUR-LA-SOIF	0001	4, grande rue		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	030	CHAMPIGNY-SAINT-PHAL-ENCE	0001	Mairie 14 rue Robert Baudoin		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	031	CHAMPSEUIL	0001	Ecole maternelle CD 157		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	032	CHAMPVILLE	0001	Place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	033	CHAOURSE	0001	N°1 : Hôtel de ville Place Carnot	N°1 : Hôtel de ville : Place Carnot	Rue Armand, place Aubertin, rue Aaron Feyn, rue Bougnat, place Carnot, rue d'Aube, rue Danton, chemin de Fontaine, rue de Grenchein, rue de l'Abattoir, rue de l'abbé Rod, rue de l'arquebuse, rue de la Cliffe, rue de la Croisette, rue de la Fauche, boulevard de la République, rue de Malhaux, rue de Paris, rue Delaunay, impasse des Bouts, impasse des Cordeliers, impasse des garges fines, place des rives de l'Aube, rue des garges fines, rue des Lavoirins, rue des trois tours, rue du château Guillard, rue du collège, rue du Feuton, rue du maréchal Joffre, rue du pavé, rue du prieuré, rue du théâtre, ferme Sainte Germaine, boulevard Gambetta (découpage pair de 30 à 99999, impair de 3 à 99999), rue Gaston Rochefond, hôtel de ville, rue Jeanne de Navarre, La Renonais, chemin le haut des bouts, place Maillé, rue Maillé, rue Maître Evrard, rue Maison de Marbertaine, rue maternelle, rue Nicolas Bourbon, rue Pierre Brossolette, place Saint Maclou, rue Saint Maclou, rue Saint Pierre, rue Saint Pierre (petite), allée Sainte Germaine, rue Thiers, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 34 à 99999, impair de 19 à 99999)
01	01	03	Bar-sur-Aube	033	BAR-SUR-AUBE	0002	N°2 : Ecole des Varennes Chemin des petites Varennes	N°1 : Hôtel de ville : Place Carnot	Rue Albert Gabriel, rue Albert Schweitzer, rue allée des maisons Cérès, rue Clemat, route d'Arrentières, rue de Courendange, route de Courgivaux, chemin de l'argillier, chemin de la charcuaille, chemin de la carrière, place de la gare, impasse de Paris, chemin de Bommervaux, route de Soulaines, rue Degrand Dutailly, place des anciens combattants, rue des lilacets, rue des coquelicots, rue des églantines, rue des glycines, rue des jonquilles, rue des lilas, rue des marguerites, rue des pervenches, chemin des petites varennes, rue des primevères, rue des rosettes, chemin des varennes, rue des varennes, rue des violettes, rue du docteur Calmette, rue du docteur Durrin, rue du docteur Roux, rue du docteur Schweitzer, rue du général de Gaulle, rue du général de Gaulle prolongée, avenue du général Leclerc, rue du huit mai 1945, rue du jard, rue du moulin du bas, avenue du parc, rue du sommerard, rue général Beurnonville, rue Henri Durand, impasse Henri Durand, place Jean Jaurès, avenue Jullot Curie, rue Louis Pasteur, rue Marie Curie, rue Nicolas Mandella, rue Pierre de Coubertin, pont d'Allerville, rue Remagen, rue Thiénard, boulevard Victor Hugo (découpage pair de 0 à 32, impair de 1 à 17)
01	01	03	Bar-sur-Aube	033	BAR-SUR-AUBE	0003	N°3 : Ecole Gambetta Boulevard Gambetta	N°1 : Hôtel de ville : Place Carnot	Rue Anne Marie Chamorel, rue Bernard de Clairvaux, rue Bertrand de Bar, rue Bonaventure Desperiers, rue sous du temple, rue d'Arbois de Jubainville, faubourg de Belfort, rue de Chaltaudard, route de Chaumont, route de Colombé-la-Fosse, chemin de Courcelles, impasse de l'école maternelle, rue de l'Europe, rue des acacias, allée des alouettes, allée des mésanges, allée des merisiers, allée des moineaux, place aux corps de garde, rue du corps de garde, rue du général Vaudlemont, rue du petit Clairvaux, boulevard du quatorze juillet, rue Edouard Blaise, rue Edouard Bolroni, impasse faubourg de Belfort, ferme de Courcelles, ferme de la folie, ferme Saint Nicolas, boulevard Gambetta (découpage pair de 0 à 28, impair de 1 à 7), impasse Gambetta, rue Gaston Chrey, Rue Gaston Chrey prolongée, impasse général Vaudlemont, place Jean Hennes, allée Jean Moulin, rue Le Trélan, les Champagnelles, les Mées, rue Louis Blériot, rue Louis Despreq, impasse Louis Despreq, résidence Malhaux, rue Maurice Bremontel, rue Ruisard, rue René Vallois, impasse Saint Exupéry, rue Saint Jean
03	02	04	Bar-sur-Seine	034	BARBEREY	0001	N°1 : Gymnase Paul Parlier : 13 rue du 14 juillet	N°1 : Gymnase Paul Parlier : 13 rue du 14 juillet	Rive gauche de la Seine + Café centre ville
03	02	04	Bar-sur-Seine	034	BARBEREY	0002	N°2 : Gymnase Paul Parlier : 13 rue du 14 juillet	N°1 : Gymnase Paul Parlier : 13 rue du 14 juillet	rive droite de la Seine + Café château Val de Seine
01	01	03	Bar-sur-Aube	035	BAYEL	0001	Salle du conseil municipal Rue de la Poste		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	037	BERCENAY-EN-OTHE	0001	24, rue de Maraye		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	038	BERCENAY-LE-HAYER	0001	Mairie 1, allée de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	039	BERGERES	0001	Salle des fêtes		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	040	BERNON	0001	Mairie 5, grand rue		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	041	BERTIGNOLLES	0001	Mairie Place des anciens d'AFN		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	042	BERULLE	0001	Salle du conseil municipal Place de la mairie		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	043	BESSY	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	044	BETIGNICOURT	0001	3, rue de Frénel		Commune entière
01	01	07	Vendeuvre-sur-Barse	045	BEUREY	0001	7, place de la mairie		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	046	BLANCOURT-AU-HAUBE	0001	Mairie 27, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	047	BLIGNICOURT	0001	Mairie 4, rue de l'Eglise		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	048	BLIGNY	0001	salle des fêtes dite de la Carpière		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	049	BOIS-DE-BEAUMONT (LE)	0001	Mairie 3, place de l'école		Commune entière
01	01	07	Vendeuvre-sur-Barse	050	BOISSANCOURT	0001	Salle de classe (rdc du bâtiment communal) 8 rue de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	051	BOUILLY	0001	Mairie 42 bis, rue de l'Hôtel de Ville		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	052	BOULAGES	0001	Mairie 4, rue de l'Eglise		Commune entière
03	02	07	Vendeuvre-sur-Barse	053	BOURANTON	0001	Mairie 14, rue de l'école		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	054	BOURDENAY	0001	Salle des Fêtes Place Saint Prisot		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	055	BOURGUIGNONS	0001	Mairie 1 rue de l'Eglise		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	056	BOUY-LUXEMBOURG	0001	Mairie 18, rue Basse		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	057	BOUY-SUR-ORVIN	0001	18 rue principale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	0001	N°1 Mairie de Bragelogne	N°1 Mairie de Bragelogne	Périmètre constitué par l'ancienne commune de Bragelogne
03	02	08	Les Riceys	058	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	0002	N°2 Salle de la bibliothèque	N°1 Mairie de Bragelogne	Périmètre constitué par l'ancienne commune de Beauvoir
01	01	05	Brienne-le-Château	059	BRAUX	0001	Mairie 1 rue du moulin		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	060	BREVANDES	0001	N°1 : salle multiactivités 80, avenue Maréchal Leclerc	N°1 : salle multiactivités 80, avenue Maréchal Leclerc	Rue Lamartine, rue Georges Sand, avenue Maréchal Leclerc, rue Paul Verlaine, rue des Cimes, rue Jean Moulin, impasse du bois de Morel, rue de Morel, rue Hautefeuille, impasse de la gare, rue des Pargeottes, chemin des pâtures, rue Pierre Lesk, impasse Alexandre Vrinat, impasse du Verger, rue Arthur Rimbaud, Chemin de Carouge, Chemin de Chaource, Chemin de Fraize Glaze, Chemin de Coulmet, Chemin du Pont Neuf, Place de l'Eglise
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	060	BREVANDES	0002	N°2 : salle JSB 80, avenue Maréchal Leclerc	N°1 : salle multiactivités 80, avenue Maréchal Leclerc	Rue de l'Egalité, Rue Jean Rostand, Rue des Vignettes, Impasse des Stades, Impasse de la Hurande, Rue de la Baume, Rue des 2 fusins, rue des moules, Rue Jean Rabot, Rue Jean Vernier, Route de Verrières, Rue des Chaches, Rue du Parc, Rue du Maudinet, Impasse des quatre saisons, Rue Michel Larabet, Rue Saint Martin, Rue de l'Ermitage, Impasse de la Rasserais, Rue des Clos, Place des Chaches Villepart, Rue Antoine Saint Exupéry Villepart, Rue Jean Monnet, Rue Georges Guynemer, Chemin de la Chasse Saint Martin, Rue Jacques-Yves Cousteau, Rue Paul Valéry, Rue Jean-Baptiste Charcot, Rue Alain Bombard, Rue Eric Tabarly, Rue Jeanne Barret, Rue Anita Conti, Rue Anne Cassmeyer, rue Virginie Hériot
03	01	05	Brienne-le-Château	061	BREVONNES	0001	Mairie 8, rue du Tremblet		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	062	BREVILLE-EN-BARROIS	0001	Mairie 4, rue Jacques Pierdat		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	063	BRIENNE-LA-VIEILLE	0001	Mairie 7 rue général Leclerc		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	0001	N°1 : école Pasteur Place de l'Eglise	N°1 : école Pasteur Place de l'Eglise	Rue Berthier, rue Blanchard, rue Charles Manginot, rue du contre amiral Baste, rue d'Ervis, avenue de Reuffremont, route de Crespy, route de Jeuxeuxipey, place de la gare, chemin de la grande voie, place de la halle, rue de la Halle, chemin de la maison, place de l'église, place de l'Hôtel de ville, rue de Lamotte, route de Maisières, chemin de Perthes, route de Perthes, rue de Randebaldi, route de Ramerupt, avenue de Verdun, rue des fours du Château, rue Dominique Larrey, allée du Château, rue du Cimetière, rue du général Drouot, rue du parc, rue Emile Zola, ETAMAT, Ferme de Mesnil Aubert, ruelle Galopi, rue Gérard, rue Grégoire Reyer, rue Jean-Louis Forésier, rue Juliet Curie, rue Montlorrain, avenue Pasteur, rue Robert Signal, rue Saint Bernard, rue Sainte Anne, rue Victor Hugo, rue Voltaire, rue Jean de Brienne, chemin latéral, Allée Nathan Mandelz, rue Jean Jaurès, rue Jean Monnet, rue de l'école militaire (du n°82 à la fin côté pair et du n°75 à la fin côté impair), boulevard Napoléon (du n°24 à la fin côté pair et du n°13 à la fin côté impair), avenue Charles de Gaulle, route de Saint-Léger, rue Maryse Bastié, allée Senghor, chemin du Pré d'Ilan et rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque.
01	01	05	Brienne-le-Château	064	BRIENNE-LE-CHÂTEAU	0002	N°2 : Pôle La Fontaine 24, rue de l'école militaire	N°1 : école Pasteur Place de l'Eglise	Allée Alfred Bardet, chemin aux prêtres, rue Clemenceau, cour de la fraternité, cour de l'égalité, route de Brienne-la-Vieille, route de Juvanille, allée de la liberté, allée de la plaine, ruelle de la patrie, route d'Espagne, rue des AC d'Afrique du Nord, chemin des minimes, ruelle des vierges, rue du 8 mai 1945, allée du bois, allée rigolaine, allée Faustin Arbault, allée Georges Bachimont, rue Henri Barbusse, rue Henri Dunant, rue Jean Moulin, allée Jean-Nicolas Perrot, rue Jules Ferry, rue Julien Régnier, rue Léo Lagrange, rue Louis Chauvenet, allée Louise Michel, rue Maréchal Vaillé, rue Robespierre, allée Lucien Manssen, allée Marintal, rue Joseph Gauchet, rue de l'école militaire (du n°2 au n°80 côté pair et du n°1 au n°73 côté impair) et boulevard Napoléon (du n°2 au n°22 côté pair et du n°1 au n°11 côté impair)
03	01	02	Arcis-sur-Aube	065	BRILLECOURT	0001	1, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	066	BUCEY-EN-OTHE	0001	Mairie, salle des associations 1, rue AFN		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	067	BUCHERES	0001	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	Impasse des Noels, chemin des Noels, rue des Aulnes, rue des Marais, rue des noyelles, rue du bourg, rue de la gare, rue de la mairie, rue du château, impasse Carlos Baudimont, route de Verrières, rue des fontaines, allée des grands prés, rue des prés, rue du monument, rue des anémones, rue de la petite commune, route de Chaource, impasse le village, chemin des vignes, village de Maisons Blanches, impasse de l'ancienne route, route des Maisons Blanches, chemin des Colettes, chemin du buisson Geoffroy, route de Dijon, résidence la Baisselle, rue des Clos, impasse du château, avenue André Morel, cour du Château
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	067	BUCHERES	0002	N°2 : Bibliothèque 1, rue de la mairie	N°1 : Mairie 1, rue de la mairie	Rue de l'Hôtesse, avenue des Martyrs du 24 août 1944, rue Gilbert Boisson, rue des moissons, rue de la saulaie, rue du Perrier St Jean, rue des Vaucelles, rue des Grands Nauzais, Route de Courgenonnes, rue de Villeloup, chemin de la voie de Vaux, impasse des quatre saisons, rue de l'Eglise, impasse des Grands Nauzais, impasse Saint Michel, Rue de Courgenonnes, lieudit « les prés des champs rondin », rue Georges Tremet, chemin du gué, rue le clos des pasteurs, résidence la Baisselle, rue de la buserie, avenue Pierre Pelot
03	02	04	Bar-sur-Seine	068	BUXEUIL	0001	Salle socio-culturelle 27, grande rue		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	069	BUXIERES-LES-MINES	0001	Mairie 18 rue de la 2ème DB		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	070	CELLES-SUR-OURCE	0001	3, place de l'Eglise		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	071	CHACENAY	0001	Mairie 2, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	072	CHAMEY (LA)	0001	1, rue de l'Eglise		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	073	CHALETTE-SUR-VOIRE	0001	Mairie 28, rue Suzanne Dahlem		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	074	CHAMOY	0001	Salle polyvalente Rue aux Frênes		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	075	CHAMPFLEURY	0001	2, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	076	CHAMPIGNOLLES-EN-MONTAGNE	0001	salle des fêtes		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	077	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	0001	Mairie 14, grande rue		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Précision
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	078	CHAMPEUBLANC	0001	Mairie 23, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	079	CHAMOY	0001	Mairie 26, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	080	CHAOURCE	0001	Mairie 43, grande rue		Commune entière
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0001	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Avenue Roger Salengro (impair), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 1 au 37, pair du 2 au 42), Centre commercial Le Cygne, CHAS, Impasse Paul Bert, Impasse Léo Lagrange, Rue Louis Aragon, Rue Georges Bizet, Rue Georges Brassens, Rue Désiré Brûlon, Rue Paul Chemeray, Rue Albert Cinqué, Rue Jean-Baptiste Colbert, Rue du Président Coty (impair), rue Albert de Dion, Rue de Lattre de Tassigny, Rue René Descartes, Rue du Maréchal Foch (impair du 1 au 9, pair le n°2), rue Joseph Marie Jacquard, Rue du Maréchal Joffre, Rue Léo Lagrange, Rue Paul Langevin, Rue du Maréchal Leclerc, Rue Jean Monnet, Rue des Frères Mallerbe, Rue Jean Moulard, Rue du Maréchal d'Orléans, Rue Marcel Paginol, Rue Raymond Poincaré, Rue des Prés de Lyon, Rue Jacques Prévert, Rue du Général Sarrail (pair du 34 au 48), Rue Albert Thomas, Rue des Tranées, Rue Voltaire, Square Herbinien
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0002	N°2 : école Jean Jaurès 19, avenue Jean Jaurès	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Avenue Jean Jaurès, Avenue Jean Moulin (impair du 1 au 9, pair du 2 au 18), Boulevard Georges Clemenceau (impair du 39 à la fin, pair du 44 à la fin), impasse Louis Blanc, Impasse Georges Clemenceau, Impasse Mirabeau, Rue d'Alsace Lorraine, rue Gustave Berger, rue Julien Berlin, Rue Hélène Boucher, Rue Edouard Henry Charlain, Rue de Constantine, Rue Hans Clamagi, Rue du Maréchal Foch (impair du 11 à la fin, pair du 4 à la fin), Rue André Gillet, Rue du Président Kennedy, Rue Mirabeau, Rue Mozart, Rue Bernard Palissy, Rue Denis Papin, Rue du Général Sarrail (pair du 50 au 68), Rue de Verdun, Rue Renée Wanner, Rue Jean Zay
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0003	N°3 : Ecole Ferdinand Buisson 45, rue Jules Ferry	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Chemin de Malbuent, Chemin de Villiéres, Impasse Bushnell, Impasse André Ciaquelin, Impasse des Tilleuls, Rue Jacques Bingen, Rue Jean Baisselier, Rue Pierre Brasier, Rue Joseph Bushnell, Rue Ferdinand Buisson, Rue Raymond Chanoinjan, Rue Camille Chautemps, Rue André Ciaquelin, Rue Damien, Rue André Dua, Rue Edmond Duffaut, Rue Jules Ferry (pair du 32 à la fin, impair du 45 à la fin), Rue Robert Frisot, Rue Gambetta, Rue Marcel Jaffré, Rue Lalandi, Rue Maresseu, Rue René Mauchaltie, Rue de la Noue Robert, Rue de l'Orvain, Rue Pasteur, Rue Pierre Prillet, Rue du Général Sarrail (impair du 1 à la fin), rue Stephenson, rue Marguerite Yourcenar, rue Arthur Rimbaud, rue Claire Tapprest-Malnet
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0004	N°4 : Groupe scolaire Haulin-Berthaldi 1 et 3 rue Louise Michel	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Avenue Jean Moulin (impair du 11 au 19, pair du 20 au 48), Rue Léon Blum, Rue Pierre Brossolette, Rue Claude Debussy, Rue Benjamin Franklin, Rue Jean Gauguin, Rue Le Corbusier, Rue Jules Massenet, Rue Louise Michel, Rue Marie-Noël (impair du 1 au 19, pair du 2 à la fin), Rue Joseph Proudhon, Rue Maurice Ravel, Rue du Général Sarrail (pair du 84 à la fin), Rue Antoine Watteau, Rue des Cheminots, Rue Commodore Anthenias De Gaulle, rue Antoine Bayou, Hall Guy Moffet, rue Victor Hugo, rue Antoine de Saint Exupéry, rue Elsa Triolet
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0005	N°5 : Ecole Thibaud de Champagne Avenue Jean Moulin	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Abbé Pierre Tuchambres, Avenue Jean Moulin (impair du 21 à la fin, pair du 50 à la fin), Impasse des Lilas, Impasse du Muguet, Impasse des Oiseaux, Impasse des Rosiers, Impasse des Tulipes, Route de Grange l'Evêque, Rue Frédéric Berthaldi, Rue des Bannettières, Rue Thibaud de Champagne, Rue Gaston Cohen, Rue Marcel Defrance, Rue des Glaïeuls, Rue des Myosotis, Rue de Neuhardenhaffstein, Rue Marie-Noël (impair du 17 à la fin), Rue des Pervenches, Rue des Rosiers, rue de l'An 2000, rue de l'Orme de la Croix, rue des Oiseaux, rue Régis et Guylaine Casparol
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0006	N°6 : Ecole Les Hutins 5, rue Lazare Carnot	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Allée du Chemin de Ronde, Allée du Parc, Allée Georges Bedou, Avenue Roger Salengro (pair du 2 à la fin), Impasse Joseph Cugnot, Impasse Auguste Lumière, Impasse Gabriel Péri, Impasse Jean-Baptiste Rousseau, Rue Archimède, Rue du 42e Régiment d'Artillerie, Rue Veuve Bénard Baillé, Rue Lazare Carnot, Rue du Président Coty (pair du 2 à la fin), Rue Pierre Curie, Rue de la Dauzon, Rue Emile Littré, Rue Antoine Lumière, Rue Auguste Millard, Rue Blaise Pascal, Rue Général Pérochon, Rue René Pleyel, Rue du Général Sarrail (pair du 24 au 32), Rue Roger Thérémenant
03	03	14	Troyes-3	081	CHAPELLE-SAINT-LUC (LA)	0007	N°7 : Ecole Edouard Herriot 58, avenue Aristide Briand	N°1 : Hôtel de ville Rue du maréchal Leclerc	Avenue Aristide Briand, Avenue de la Gare, Chemin de l'Hospice, Impasse de la Digue, Impasse de la Mallerie, Impasse des Bois, Impasse Jules Ferry, Impasse de la Vieille du Moulin, Impasse Sarrail, Route de Culoison, rue Aristide Briand, rue Condorcet, Rue de la Cordelière, Rue Paul Dubois, Rue Jules Ferry (impair du 1 au 43, pair du 2 au 30), Rue Hoche, Rue Georges Morin, Rue du Professeur Mamaï, Rue du Pré Carré, Rue du Général Sarrail (pair du 2 au 22), rue des Trois Sabots, Rue des Templiers, rue des étangs
02	01	06	Creney-près-Troyes	082	CHAPELLE-VALLON	0001	Mairie 3, rue de la Liberté		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	083	CHAPPES	0001	Salle du Conseil municipal 3 rue Honoré Devanlay		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	084	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	0001	Salle du conseil municipal 3, rue du Château		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	085	CHARMOY	0001	Mairie 1, rue de la Fontaine		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	086	CHARMAUX-ARCHOT	0001	Salle polyvalente		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	087	CHASSEY	0001	Mairie 2, place de la mairie		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	089	CHÂTRES	0001	Mairie 8, rue du Four		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	090	CHAUCHIGNY	0001	Salle polyvalente		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	091	CHAUDREY	0001	Mairie 27, rue du Bourg		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	092	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	0001	Mairie 30, rue principale		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	093	CHAUMESNIL	0001	8, rue de l'Europe		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	094	CHAVANGES	0001	Mairie 2, place de l'église		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	095	CHÊNE (LE)	0001	2, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	096	CHENNEBY	0001	N°1 : salle d'évolution de l'école	N°1 : salle d'évolution de l'école	Chennegy : toutes les rues.
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	096	CHENNEBY	0002	N°2 : Ecole du Valdireux	N°1 : salle d'évolution de l'école	Le Valdireux : toutes les rues.
03	01	04	Bar-sur-Seine	097	CHERVEY	0001	Salle des fêtes Place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	098	CHESLEY	0001	4, rue aux Ânes		Commune entière
03	01	01	Aix-Villemaur-Pâlis	099	CHESTRES-LA-PRISE	0001	27, rue de la République		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	100	CLEREY	0001	Ecole, 9 rue de l'église		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	101	COCLOIS	0001	43, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	102	COLOMBE-LA-FOSSE	0001	Mairie 84, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	103	COLOMBE-LE-SEC	0001	Salle des fêtes 3, rue de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	104	COMMIOT	0001	Mairie, salle du conseil 7 rue principale		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	105	CONCLUSE-SUR-VOIRE	0001	Mairie Rue Saint Clément		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	106	CONCREVOY	0001	Local communal des pompiers		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	107	CORMAISON-LA-CHAPELLE	0001	12, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	108	COURTAOULT	0001	Mairie 2, rue de la Tuilerie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	109	COURTENOT	0001	13, rue Haute		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	110	COURTERANGES	0001	Salle multiactivités 12 D place Aimé et Jean-Claude Chanet		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	111	COURTERON	0001	Mairie Place de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	112	COUSSEGREY	0001	Salle des fêtes 13, rue neuve		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	113	COUVIGNON	0001	8, rue Gaston Chay		Commune entière
02	03	09	Romilly-sur-Seine	114	CRANCEY	0001	30, rue de Tournelles		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	115	CRENEY-PRES-TROYES	0001	24, rue de la République		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	116	CREANTIGNES	0001	Mairie 45, rue principale		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	117	CREPY-LA-VILLE	0001	Mairie 45, rue Charles Herbelet		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	118	CHOUTES (LES)	0001	Mairie 35, rue principale		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	119	CLIREY	0001	Mairie-salle multifonctions 2, rue de la Forêt Lambert		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	120	CUNFIN	0001	8, rue des sarres		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	121	DAMREMY	0001	Mairie 8, rue Gilbert		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	122	DAVREY	0001	rue de l'abreuvoir		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	123	DENVILLE	0001	Foyer Familial 28 avenue Paul Girard		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	124	DERVY-LE-GRAND-(LE)	0001	Salle de motricité de l'école Place de la République		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	125	DERVY-LE-GRAND-(LE)-PETIT	0001	Mairie 20, grande rue		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	126	DOLANCOURT	0001	Salle polyvalente 22, rue de la Vallée du Landion		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	127	DOMMARTIN-LE-COQ	0001	Mairie 20, grande rue		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	128	DONNEMENT	0001	15, rue du Bois Mary		Commune entière
03	01	05	Bréonne-le-Château	129	DOSCHES	0001	Salle polyvalente Rue de la sablière aux Suisses		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	130	DOSNON	0001	Mairie 22, rue de Chaltrette		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	131	DROUPT-SAINT-BASLE	0001	Mairie 41, rue du Grève		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	132	DROUPT-SAINT-MARD	0001	Mairie 2, route de Beaulieu		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	133	EAUX-PUISEAUX	0001	Salle du lavoir 2, rue de l'Eglise		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	134	ECHEMINES	0001	Mairie 30, rue Saint Martin		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	135	ECLANCE	0001	Ancienne salle de classe 4, rue Saint-Brice		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	136	EGUILLY-SOUS-BOIS	0001	Salle des fêtes de la mairie 7bis, rue du Saint Martin		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	137	ENGENTE	0001	Mairie 2, route de Maisons		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	138	ESPAGNE	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	139	ESPOTHEMONT	0001	8, rue de la fontaine		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	140	ESSOYES-LE-CHATEL	0001	Mairie 8, boulevard Bolgrand		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	141	ESSOYES	0001	place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	142	ESTISSAC	0001	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	Toute la commune d'Estissac à l'exception des rues mentionnées au bureau n° 2
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	142	ESTISSAC	0002	N°2 : Hameau de Thuisy 30, rue Carnegie	N°1 : Mairie Place François Mitterrand	Tout le hameau de Thuisy + enfoi de Vaugeley + Pénard de + La Forge +, les rues des mésanges, des alouettes, des vignes et la route de Thuisy
03	02	08	Les Riceys	143	ETOURVY	0001	Salle polyvalente 2, route de Mélisey		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	144	ETRELLES-ET-LA-GOUTTE	0001	Salle polyvalente 3, rue de la mairie		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	145	FAUX-LA-MONTAGNE	0001	Mairie 1, rue du Haut de Treyes		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	146	FAY-LES-MARCILLY	0001	Mairie Rue principale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	147	FAY-LA-CHAPELLE	0001	2, rue de la Fontaine		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	148	FERREUX-QUINCEY	0001	N°1 : Ferreux 1, ruelle de la mairie	N°1 : Ferreux 1, ruelle de la mairie	toutes les rues de Ferreux
02	03	07	Nogent-sur-Seine	148	FERREUX-QUINCEY	0002	N°2 : Quincey 1, rue du Feuton	N°1 : Ferreux 1, ruelle de la mairie	toutes les rues de Quincey
03	01	02	Arcis-sur-Aube	149	FEUGES	0001	Salle polyvalente de Feuges 2, Route de Saint Benoît		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	150	FONTAINE	0001	1 rue Saint Antoine		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	151	FONTAINE-LES-GRES	0001	48, boulevard Daré		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	153	FONTAINE-MACON	0001	Salle polyvalente Rue de la mairie		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	154	FONTENAY-DRAGEBERY	0001	Mairie 2, rue du Ponceau		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	155	FONTETTE	0001	Mairie 2, rue Pasteur		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	156	FONTVANNES	0001	Mairie 3, rue Louis Aubriot		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	157	FOREZ-CROISAN (LA)	0001	Salle Saint Jacques 8, place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	158	FOUCHERES	0001	Mairie 12, place de l'église		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	159	FRAUENDIS	0001	Mairie Place de l'église		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	160	FRAVAUX	0001	Mairie 2, rue de la Fontaine		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	161	FRESNAY	0001	3, rue du château		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	162	FRESNOY-LE-CHÂTEAU	0001	3, place de l'église		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	163	FULIGNY	0001	7, rue du moulin		Commune entière
02	03	09	Romilly-sur-Seine	164	GÉLANNES	0001	Place publique – Salle des fêtes		Commune entière
03	01	05	Bréonne-le-Château	165	GÉRAUDOT	0001	Salle des fête 8, rue du Port Saint Georges		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	166	GRANDES-CHAPELLES (LES)	0001	place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	167	GRANDVILLE	0001	Mairie 15, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	168	GRANGES (LES)	0001	35, rue principale		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	169	GUMERY	0001	Salle polyvalente 41, rue de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	170	GYÉ-SUR-SEINE	0001	Mairie des Ursulines – Place Jules Guyot		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	171	HAMPIGNY	0001	Salle polyvalente – rue de la sauvegarde		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	172	HERBISSE	0001	Mairie 12 rue Georges Millet		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	173	HERVILLEMONT	0001	Foyer municipal 12 rue de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	174	HERVILLIERS	0001	Mairie Grande rue		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	175	JAUCHERIE	0001	Salle polyvalente Place des Anciens Combattants		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	176	JAUCOURT	0001	salle communale Place du Tilleul		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	177	JAVERNANT	0001	Salle des fêtes 2, rue principale		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	178	JESSAINS	0001	2, rue Saint Nicolas		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	179	JEUGNY	0001	Salle polyvalente 30, grande rue		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	180	JONCHEVAL	0001	Mairie 41, rue Drioux		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	181	JULLY-SUR-SARCE	0001	Mairie Place d'Armes		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	182	JUVANCOURT	0001	8, rue Saint Antoine		Commune entière
01	01	05	Bréonne-le-Château	183	JUVANZE	0001	Mairie 2, rue du moulin		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	184	JUZANVIGNY	0001	2, place Saint Martin		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	185	LADERVE	0001	1, place du Duc Joly		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	186	LAINES-AUX-BOIS	0001	27, grande rue		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	187	LANDREVILLE	0001	Mairie pour tous 14, rue Haute		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	188	LANTAGES	0001	Mairie 22, grande rue		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
01	01	05	Bréenne-le-Château	189	LAGECOURT	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	190	LAUBRESSEL	0001	Mairie 2, rue du <illegible>		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	191	LAVAU	0001	Préau de l'école primaire		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	192	LENTILLES	0001	Mairie Place de l'église		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	193	LESMONT	0001	Salle des fêtes Grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	194	LEVIGNY	0001	1, place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	195	LHUÎTRE	0001	Mairie 7, rue Badin		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	196	LIGNIÈRES	0001	Salle des fêtes 2, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	197	LIGNOL-LE-CHÂTEAU	0001	Mairie 3, rue des Rouvres		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	198	LIREY	0001	Mairies 15, rue des Quatre-vingt-dix		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	199	LOCHES-SUR-OURCE	0001	Salle polyvalente 4, rue du Château		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	200	LODES-AVEC-CHÉVRES (LA)	0001	place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	201	LODES-POMELIN (LA)	0001	Mairie 14, route des Bandes d'Avenue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	202	LODES-MARGUERON (LES)	0001	Mairie 2, rue des Charmes de l'Orme		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	203	LONGCHAMP-SUR-AUJON	0001	Mairie 18, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	0001	27, rue des prés de devant		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	205	LONGPRÉ-LE-SEC	0001	Mairie+ salle polyvalente Place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	206	LONGSOLE	0001	Mairie 35, rue basse		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	207	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	0001	Mairie 8, rue du Calvaire		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	208	LOUPTIÈRE-THÉNARD (LA)	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	209	LUSIGNY-SUR-BARSE	0001	N°1 : Espace salle des fêtes 48, rue Georges Clémenceau	N°1 : Espace salle des fêtes 48, rue Georges Clémenceau	Allée verte, auberge des prairies, avenue Pierre Diamond, chemin des petites ouches, cour de la parchère, ferme de la fontainerie, ferme des prairies, ferme du Rôle, grande ruelle, hameau de Fontaine, hameau de Lorieux, impasse de la grange rouge, impasse de Millery, impasse des grandes ouches, impasse du docteur Meyer, impasse du docteur Meyer n 2, impasse du Closet, rue Charles Delauney, rue de la croix, rue de la route, rue de la gare, rue de la grange rouge, rue de la parchère, rue de Millery, rue du général de Gaulle, rue du Hameau, rue du maréchal Foch, rue du maréchal Joffre, rue du pré Naudet, ruelle de Millery, ruelle du fossé Collard, ruelle du pré Naudet, rue Jacques Delamare
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	209	LUSIGNY-SUR-BARSE	0002	N°2 : Espace salle des fêtes 48, rue Georges Clémenceau	N°1 : Espace salle des fêtes 48, rue Georges Clémenceau	Voie de Barsur-Seine, voie de Beaumont, rue de Chantefol, rue du Charmet, route de Clérey, rue de la fontenière, rue de la fontaine, rue du four, rue Georges Clémenceau, rue du gué-bergère, route du lac, lotissement les terrasses, rue du lavoir, rue Louis Emmerain, rue des maisons brûlées, impasse des Marais, place de l'Europe, place Maurice Jacquinet, impasse de la Quenotte, rue Raymond Poincaré, impasse du viaduc, avenue du 28 août 1944, lotissement de l'Orme du lac, impasse du Charmet, lotissement Defert, route de Montmaur, voie de la vieille vente, route départementale 619, ferme de la parchenie
03	01	02	Arcis-sur-Aube	210	LUYERE	0001	Mairie 21, rue Louis Dard		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	211	MACEY	0001	N°1 : mairie de Macey Rue René Cassin	N°1 : mairie de Macey Rue René Cassin	Macey : rue Alexandre Dumas, rue Guillaume Apollinaire, rue René Cassin, rue des Chênes, rue Pierre de Coubertin, rue de la Croix, rue Jean Anouilh, rue du Petit Four, rue Martin Luther King, rue du Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Jules Verne, chemin des Bosselins, rue Maurice Ravel/chemin de Sucrin, rue Turvenelle, rue des Vignes, route de la Grange au Bas, rue des Primevères, rue des Jonquilles, rue des Mésanges, rue Marcel Aubert, rue Lucien Zins Marcel Guillaume, rue Jean Moulin, route de Montgueux, rue de Champagne, rue des Ambroudins, rue Marcel Pagnol, rue André Malraux La Grange au Bas
03	03	11	Saint-Lyé	211	MACEY	0002	N°2 : mairie annexe de Grange l'Evêque Rue du Lieutenant Simphal	N°1 : mairie de Macey Rue René Cassin	Grange l'Evêque : rue du 16 juin 1940, rue Georges Brassens, rue de Pétrarque, rue Gustave Eiffel, chemin de Traînel, rue des Vignes, route de Clérey, rue Casquerin, voie Pâtée, Domaine de Bel Air, Les Dagues
03	02	08	Les Riceys	212	MACHY	0001	7, rue principale		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	213	MAGNANT	0001	salle polyvalente		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	214	MAGNICOURT	0001	Mairie 8, rue du Vieux Moulin		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	215	MAGNY-FOUCHARD	0001	2, rue de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	216	MAILLY-LE-CAMP	0001	Salle du stade Rue du général de Gaulle		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	217	MAISON-DES-CHAMPS	0001	mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	218	MAISON-LE-CHAOURCE	0001	8, rue de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	219	MAISON-LE-BOIS-DAUBAINE	0001	4, rue Rochefond		Commune entière
02	03	09	Romilly-sur-Seine	220	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	0001	Salle polyvalente 3, rue des Ecoles		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	221	MAIZIÈRES-LA-GRENEVAUX	0001	Place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	222	MAIZIÈRES-LA-GOTHE	0001	Salle des fêtes Allée du Panorama		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	223	MAROLLES-LA-PAVER	0001	Mairie 10, rue de la Mothe		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	224	MARNAY-LA-CHÂTEL	0001	Mairie 3, rue Georges Clémenceau		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	225	MARNAY-SUR-SEINE	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	226	MAROLLES-LES-BAILLY	0001	Mairie 1, ruelle Saint Rémy		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	227	MAROLLES-SOUS-LENGRÉES	0001	Mairie 10, rue principale		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	228	MATHAUX	0001	Salle des fêtes 8, rue de l'école		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	229	MAUPAS	0001	18, route des bas		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	230	MERGY	0001	Salle Polyvalente 32, rue du Général de Gaulle		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	231	MESGOT (LE)	0001	Salle des fêtes Jullien 5, rue du stade		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	232	MESNIL-SUR-ARCE	0001	Mairie 2, rue de l'église		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	233	MESNIL-SUR-OUDE	0001	Salle Polyvalente Rue du cadenet Passeymus		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	234	MESNIL-SELLIÈRES	0001	18, route de Méry		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	235	MESNIL-LA-COMTESSE	0001	Mairie 18, rue principal		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	236	MESNIL-LETTRE	0001	8, grande rue		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	237	MESNIL-SAINT-LOUP	0001	salle du conseil municipal Place de la mairie 10, rue Ferrée		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	238	MESNIL-SAINT-PÈRE	0001	9, rue du 28 août 1944		Commune entière
03	01	05	Bréenne-le-Château	239	MESNIL-SELLIÈRES	0001	Espace Malbelin 41, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	240	MESSON	0001	15, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	241	METZ-ROBERT	0001	Mairie 2, route du Vieu		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	242	MEURVILLE	0001	Place Marguerite Réchaux		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	243	MOLINS-SUR-AUBE	0001	Mairie 2, ruelle du Four		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	245	MONTAULIN	0001	Salle annexe de la mairie Cour de la mairie 84, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	246	MONTCEAUX-L'ÉTOILE	0001	Salle des fêtes Rue du village		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	247	MONTIER	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	248	MONTGUEUX	0001	Mairie 7, rue de la mairie		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Précision
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	249	MONTSUERAMEY	0001	Salle polyvalente Place du général Cot		commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	250	MONTSUERAUVILLE	0001	Salle communale 6, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	251	MONTSUERVILLEMONTE	0001	Salle des fêtes 11 rue de l'Eglise		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	252	MONTMARTINLEHAUT	0001	7, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	253	MONTMORENCYBEAUFORT	0001	Mairie 23, rue principale		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	254	MONTPOTHIER	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	255	MONTREUILSURBARSE	0001	26, rue du 27 août 1944		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	256	MONTSUZAIN	0001	Mairie 8, rue du Stade		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	257	MORembert	0001	Mairie Rue du four		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	258	MORVILLIERS	0001	8, rue du Haut Dormont		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	259	MOTTEVILLE (LA)	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	260	MOUSSEY	0001	Mairie – salle du conseil 8, route de Villeberlin		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	261	MUSSY-SUR-SEINE	0001	Salle polyvalente 1 rue Paul Tevillon		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	262	NEUVILLE-SUR-SEINE	0001	place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	263	NEUVILLE-SUR-VANNE	0001	Place Chanoinesse de Maisonneuve		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	264	NOGENT-LA-PAULETTE	0001	6, grande rue		Commune entière
03	03	13	Troyes-2	265	NOGENT-LES-MONTBARD (LES)	0001	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	Rue Lamartine (du 2 au 62 côté pair), avenue Daniel Dimanche (côté impair), rue Duquesne (côté pair), rue Raymond Poincaré, rue du Maréchal Foch, rue du 28 août, rue du 8 mai 1945, rue Jacques des Prés, rue Paul Bert, rue du Colonel Driant, rue de Verdun, rue Henri Garnier, rue Albert Schweitzer, rue Pasteur (du 1 au 17 côté impair et du 2 au 10 côté pair), rue Georges Clémenceau (du 1 au 17 côté pair et du 2 au 10 côté pair), rue Camille Desmoulins, rue Jean Jaurès, rue Pré Brand, rue Vladimir Sorbac, rue Alexandre Léonchiri (du 18 au 52 côté pair et du 11 au 39 côté impair), rue Jules Bedel (côté pair), rue de la République (1 au 19 côté impair), rue Jules Verne, rue des marais (du 45 au 49 côté impair), allée des vergers, rue des fleurettes Reginault, rue Pierre Curie, rue des champs Pommeaux, rue du 11 novembre, rue de la neuve
03	03	13	Troyes-2	265	NOGENT-LES-MONTBARD (LES)	0002	N°2 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	Rue Gustin Léger, rue Vincent d'Indy, rue Alsace Lorraine, rue Jules Bedel (côté impair), allée des Charmilles, rue des Marais (21 et 23 côté impair), allée des vendangeurs, rue de la République (du 2 au 18 côté pair), allée de la sablière, rue du Gagnage (côté impair), rue du clos d'Orvilliers, rue des frères Berthaut (côté impair), place du clos d'Orvilliers, place des Maisons, rue des Noyers, rue Pasteur (du 12 au 42 côté pair et du 19 au 45 côté impair) et impasse du clos d'Orvilliers
03	03	13	Troyes-2	265	NOGENT-LES-MONTBARD (LES)	0003	N°3 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	N°1 : centre municipal Pierre Rat Rue de la république	Rue Lamartine (du 64 au 78 côté pair), allée des pins, rue du Mont Saint Loup, rue de la République (du 20 au 32 côté pair et du 21 au 31 côté impair), place du Mont Saint Loup, rue Henri Daudhomme (côté pair), rue du bel air, rue des frères Berthaut (côté pair), place du bel air, place de l'abreuvoir, allée du petit prince, impasse Lamartine, allée des fleurs, allée du bosquet, avenue Daniel Dimanche (côté pair), rue Alexandre Léonchiri (du 1 au 9 côté impair et du 2 au 16 côté pair), allée Michel Marchand, allée des peupliers, rue Duquesne (côté impair)
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	266	NOGENTEULOTHE	0001	Mairie 8, chemin de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	267	NOGENTSURAUBE	0001	Mairie 65, grande rue		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOGENTSURSEINE	0001	N°1 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	N°1 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Rue Amédée Aufauvre, rue Alfred Baudrier, rue Anatole France, place Aristide Briand, route de Bernières, rue Louis Blériot, rue du Camping, rue des Capucins, quai Carbonnel, passage des Cordiers, avenue des Droits de l'Homme (de 0 à 10 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue des Ecluses, rue de l'Epargne, rue de l'Etape au Vin, rue Henri Ferrieux, rue Roland Garros, quai des Granges, rue des Graviers, rue du Quai de la Loge, rue Gustave Flaubert, rue Georges Guynemer, rue de l'Hôtel Dieu, rue de l'Ile Clève, avenue Jean Casimir Périer, rue Jean Monnet, route de Paris, rue Paul Dubois, rue Paul Fournier, rue de la Pêcherie, place des Petits Prés, rue des Petits, rue des Prisons, rue Rabelais, rue Saint Epain, rue Antoine de Saint Exupéry, rue de l'Huilière, avenue Beaurepaire, avenue Saint Roch (de 0 à 18 côté pair et 1 à 29 côté impair), lotissement route de Villenauxe, rue de Villiers aux Choux, voie du Petit Vivé, voie de Bernières, sente Antoine Lavoisier, chemin des Ecluses, vieille route de Pouilly, rue Mandoiseau, rue de la Grosse Armée, chemin Vert, promenade de la Pâture, impasse de la Pâture, chemin de l'Ile des Ecluses, impasse de Palaiseau, place Jean Moulin
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOGENTSURSEINE	0002	N°2 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	N°1 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Rue de l'Arbalète, rue de l'Aubre, rue Basse du Champ Collet, place Paul Dubois, avenue des Beaumonts, rue Belin, rue de la Bande, vieille route de Bray, route de Bray, rue du Milieu du Champ Collet, rue du Chat qui Pêche, rue Cœur Guillet, rue de l'Ermitage, rue des Fortifications, rue des Fossés, rue François Rabelais, avenue Guillère, rue du Grenier à Sel, place de la Halle, rue de la Halle, rue du Haut de Ligny, rue Haute du Champ Collet, rue de l'Hermite, rue de la Hochette, rue Jules Ferry, rue du Lavoir, rue du Lion d'Or, rue de la Madeleine, rue des Meuliers, chemin du Parc d'en Bas, rue du Pâté d'Etain, rue du Pensenbal, impasse du Pensenbal, chemin de Traînel, rue de la Patenne au Sel, rue du Saunois, Grande rue Saint Laurent, Petite rue Saint Laurent, quai Sarrail, Ferme de l'Aubre, rue Saint Flacre, rue Madeleine Tarlay, rue Claude-Joseph Vernet, chemin des Grèves
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOGENTSURSEINE	0003	N°3 : Ecole primaire La Fontaine 24, rue Jean Jaurès	N°1 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Allée Maryse Bastié, allée Hélène Boucher, rue du Champ Mauvard, rue Cécile et Bellarrie, rue Pierre et Marie Curie, avenue des Droits de l'Homme (du 12 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean de La Fontaine, rue Jean Jaurès, rue du 8 mai 1945, rue Fabrie de Rosier, rue des Frères Montgolfier, rue Nungesser et Coli, rue du Parc, avenue Pasteur (de 0 à 42 côté pair et 1 à 19 côté impair), rue Pierre de Coubertin, rue Saint François, avenue Saint Roch (de 20 à la fin côté pair et 31 à la fin côté impair), rue Saint Vincent, rue Claude Bouthillier
02	03	07	Nogent-sur-Seine	268	NOGENTSURSEINE	0004	N°4 : Ecole primaire La Fontaine 24, rue Jean Jaurès	N°1 : Mairie – salle des mariages 27, grande rue Saint Laurent	Passage aux Alouettes, rue André Messager, rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, avenue du Cardinal, rue Claude Debussy, place aux Bourreuils, rue de l'Europe, rue Gabriel Fauré, avenue du Général de Gaulle, rue Charles Gounod, rue aux Lièvres, rue du Maréchal Leclerc, avenue Pasteur (de 44 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), rue Jean-Philippe Rameau, rue Maurice Ravel, route de Saint Aubin, rue du Saunois, rue des Vignes, place des Anciens Combattants d'AFN, rue Marius Ramus, rue du Champ de Tir, avenue de la Chapelle Godefroy, place de l'Orangerie, rue de l'Ardusson, rue de la Glacerie et rue de la Reine à la Reine
03	01	02	Arcis-sur-Aube	269	NOZAY	0001	Mairie : 4, rue de la Croyère		Commune entière
03	01	05	Brienne-le-Château	270	DIGDN	0001	Mairie 7, rue du bois		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	271	ORMEVILLIERS	0001	Salle des fêtes 2, rue de l'Eglise		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	272	ORMES	0001	Mairie Grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	273	ORTILLON	0001	Mairie 7, rue de la Chapelle		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	274	ORVILLERS-SENNEVILLES	0001	Mairie 21, rue de la Libération		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	275	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	276	PAISY-COSDON	0001	Mairie 4, place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	278	PARGUES	0001	Mairie 2, route de Chaource		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	279	PARGUES-CHERVANGES	0001	Mairie 12, rue de Clérmail		Commune entière
02	03	09	Romilly-sur-Seine	280	PARGUES-ROMILLY	0001	73, rue Nationale		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	281	PAVILLON-SAINT-GEORGES (LE)	0001	Mairie 18, rue neuve		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	282	PAYNS	0001	Salle des mariages 49, rue Hugues de Payns		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
01	01	05	Bréviandes-le-Château	283	PELAT-DOIS	0001	Mairie 1, grande rue du Pré		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	284	PERSENAY-LA-ROCHE	0001	Salle Polyvalente 7, rue de l'Eglise		Commune entière
01	01	05	Bréviandes-le-Château	285	PERTHES-LES-BRIENNE	0001	Salle polyvalente 3, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	286	PETIT-MESNIL	0001	Salle de réunions Rue de la patience		Commune entière
03	01	05	Bréviandes-le-Château	287	PINEY	0001	Salle de réunion polyvalente 2, rue du général de Gaulle		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	288	PLANTY-SAINT-LANGE	0001	Mairie-école 28, rue du pont		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	289	PLANCY-L'ABBAYE	0001	Salle Ouvinet 3, rue Pierre Lebaudy		Commune entière
03	03	01	Aix-Villemaur-Pâlis	290	PLANTY	0001	Mairie 21, grande rue		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	291	PLESS-BARBUISE	0001	12, grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	293	POIVRES	0001	Mairie 3, place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	294	POUGNY	0001	Mairie 1, place Saint Appoline		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	295	POUSOT	0001	Maison pour tous Place des Fêtes		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	296	POUSY	0001	30, grande rue		Commune entière
03	01	15	Troyes-4	297	PONT-SAINTE-MARIE	0001	N°1 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	N°1 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	Rue Roger Salengro, rue du docteur Roux, rue Pasteur, rue Georges Clemenceau, route de Méry, voie de la croix, rue des champs, rue des Bordes, rue des Marais, rue Aristide Briand, rue Pierre Curie, rue Guynemer, rue Paul Doumer, rue Anatole France, rue Emile Zaud, impasse Rimbaud, rue Henri Farnet, place Charles de Gaulle, chemin de l'Ouvrier, impasse Chanu, ruelle du Gué, rue des terres blanches, ruelle des guêtes, rue Bonnet, rue Marguerite et Roger Chanu, place Langlois, impasse des Cloches et rue des tilleuls
03	01	15	Troyes-4	297	PONT-SAINTE-MARIE	0002	N°2 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	N°1 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	Avenue Michel Berger, résidence les acacias, résidence les bleuets, résidence les bouleaux, résidence les bruyères, résidence les chênes, résidence les chênes, résidence les érables, résidence les iris, résidence les mimosas, résidence les myosotis, résidence les ormes, résidence les pervenches, résidence les pétunias, résidence les Peupliers, résidence les Sorbiers, résidence les tulipes, résidence les violettes, rue Charles Gounod, rue Frédéric Chopin, rue Georges Bizet, rue Maurice Ravel, rue Hector Berlioz, sentier communal, sentier Daniel et rue Claude Debussy
03	01	15	Troyes-4	297	PONT-SAINTE-MARIE	0003	N°3 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	N°1 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	Rue Roland Kolbe, rue Marc Vendas, rue Claude Chappe, rue des garennes, rue de la côte fleurie, rue du château fleuri, rue Darlan, rue Louis Daurel, avenue Jules Dumale, rue Narcisse Houdelin, rue Henri Barbusse, rue Célestin Philbert, rue des sentiers, avenue Jean Jaurès, chemin de la croix Rouge, rue Jean Monnet, impasse Barbusse, rue des quatre vents, rue les glycines, rue les cyclamens, rue des jonquilles, rue Sorrel et rue de la ramée
03	01	15	Troyes-4	297	PONT-SAINTE-MARIE	0004	N°4 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	N°1 : Salle des Fêtes 2 Rue Georges Clemenceau	Place des pinsons, rue des bergeronnettes, rue des fauvettes, rue des chardonnerets, rue des mésanges, rue Henri Lemasson, rue des tourterelles, rue du Maréchal Leclerc, rue Saint Exupéry, rue Fernand Jaffiol, ferme du maudrant, rue Jean Moulin, rue Albert Camus, rue Pierre Germaine, allée du château, allée des saules, allée des tilleuls, voie aux vaches, rue Bernard Lebasnier, impasse du parc et rue du moulinet
02	03	07	Nogent-sur-Seine	298	PONT-SUR-SEINE	0001	Nouvel espace communal 3, faubourg Saint Martin		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	299	POUAN-LES-VALLEES	0001	Mairie Rue des anciens combattants		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	300	POUGY	0001	7, ruelle Melchanges		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	301	POUY-SUR-VANNE	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	302	PRAslin	0001	Mairie 2, rue Beugnon		Commune entière
01	01	05	Bréviandes-le-Château	303	PRECHAIN-TROIS-DAME	0001	8, rue aux Cures		Commune entière
01	01	05	Bréviandes-le-Château	304	PRECHAMP-SAINT-MARTIN	0001	Mairie 22 bis, rue Saint Martin		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	305	PREMEHAUT	0001	Salle polyvalente		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	306	PRIVERVILLE	0001	45, grande rue		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	307	PRUGNY	0001	Mairie 2, rue de l'Eglise		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	308	PRUNAY-BELLEVILLE	0001	Mairie 8, rue de la Croisée		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	309	PRUEY	0001	Mairie 45, grande rue		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	310	PUITS-ET-NUISEMENT	0001	N°1 Mairie : 4, rue des Tilleuls	N°1 Mairie : 4, rue des Tilleuls	Le Puits
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	310	PUITS-ET-NUISEMENT	0002	N°2 Salle de réunion Rue de l'église	N°1 Mairie : 4, rue des Tilleuls	Nuisement
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	312	RADONVILLIERS	0001	15, rue principale		Commune entière
01	01	05	Bréviandes-le-Château	313	RADONVILLIERS	0001	Salle des Fêtes « André Millet » Grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	314	RAMERUPT	0001	8, rue Charles Delaunay		Commune entière
01	01	05	Bréviandes-le-Château	315	RANCES	0001	2, rue de la Retraite		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	316	RHÈGES	0001	Salle polyvalente Rue de l'étude		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	317	RICEYS (LES)	0001	Salle polyvalente Château Saint Louis		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	318	RIGNY-LA-NONNEUSE	0001	45, route de Mailly		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	319	RIGNY-LE-FERRON	0001	Salle des fêtes Place Marcel Dupuis		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	320	RILLY-SAINTE-SYRE	0001	3, place de la mairie		Commune entière
03	03	10	Saint-Julien-les-Villas	321	RIVIÈRES-LE-BOIS (LA)	0001	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Allée forestière, impasse Alain Fournier, rue Albert Camus, rue André Maurois, rue d'Aumont, impasse Charbonnière, chemin de Clépault, rue Emile Busi, rue Paul Claret, rue Jules Dumale, rue Emmanuel Fremiet, rue Henri Barbusse, rue de l'entre du bois, rue Jean Jaurès, rue Pasteur, impasse Honoré de Balzac, impasse Jacques Brel, impasse Gérard de Nerval, impasse des myosotis, allée du parc aux oiseaux, place de la mairie, rue du château des chevaliers, rue Saint Antoine, impasse Saint Vincent, chemin du terrain des sports, rue Victor Hugo (du 2 au 30 côté pair et 11 côté impair), rue Henri Grosles, impasse de l'entre du bois, rue des maraîchers, rue des Amandiers
03	03	10	Saint-Julien-les-Villas	321	RIVIÈRES-LE-BOIS (LA)	0002	N°2 : Salle associative/buvette 3, chemin du terrain des sports	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Impasse Antoine Watteau, impasse Aristide Maillol, rue Auguste Busi, rue Auguste Renoir, rue Auguste Rodin, rue bel air, rue des Bordes, impasse Camille Claudel, impasse des Cèdres, rue du docteur Roux, impasse Edgar Degas, rue Edouard Manet, rue Etienne Dolet, impasse Edouard Manet, rue des érables, impasse des érables, impasse de l'espérance, rue Eugène Delacroix, impasse Frédéric-Auguste Bartholdi, avenue général Leclerc, rue Henri Matisse, impasse Henri Matisse, rue Jules Cuisin, impasse du Marcaud, chemin de la queue de la perle, impasse Marc Chagall, impasse Maurice Utrillo, impasse Paul Cézanne, rue des mésanges, rue des pins, rue Maurice Ravel, rue Paul Cézanne, rue Sadi Carnot, boulevard Camille Saint Saëns, rue Toulouse Lautrec, chemin de Nogent, rue de la fontaine, impasse Salvador Dali, rue Olivier de Serres, rue Arthur Young, rue André Messiaen, rue Edgar Picard, rue Charles Briard
03	03	10	Saint-Julien-les-Villas	321	RIVIÈRES-LE-BOIS (LA)	0003	N°3 : Complexe Lucille 30, rue Victor Hugo	N°1 : Hôtel de ville 4, allée forestière	Rue Albert Cohen, chemin de Pétang, square François Bertieu, place Jean Anouilh, rue François Cavet, chemin des granges, rue Guy Bonifasse, chemin de Marayn, impasse Jacques Audiberti, impasse Jean Cocteau, rue Louis Lecherel, rue Marcel Cerdan, impasse Marcel Bouhrahmou, rue Maryse Bastié, rue Patrick Poivre, place Michel Leiris, boulevard Pierre de Coubertin, rue Pierre Giry, rue Roger Martin du Gard, impasse Saint John Perse, rue Victor Hugo (32 au 62 côté pair et 1 au 7 B côté impair), rue Marguerite Duras, rue Gaston Bachelard, rue Simone de Beauvoir, allée Jacques Prévert, place Jean-Paul Sartre, avenue des vignes, rue Saint Fiacre, rue Antoine Augustin Parmentier, rue Jean Cocteau, rue Elsa Triolet

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0001	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue Henri Barbusse, sente Bérard, ruelle Blanqui, rue Blanqui, rue des Bancs (côté pair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 34 à la fin et côté impair), rue Carnot, avenue du château (côté pair), rue Colbrun, rue de la Concorde, rue du général de Gaulle (côté impair), rue Charles Delrieu-Lorn, place de la gare, rue Gallois, rue Garnot Bassin (côté pair du 2 au 132 + côté impair du 1 au 157), rue Jules Ginsy, rue de la grille, impasse du gué de la rigole, rue Victor Hugo (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 69), rue Lassus, avenue du général Leclerc, rue du 1er mai, rue Maroteau, rue Mignard, rue du moulin, rue Louis Pasteur, rue Saint-Antoine, rue Saint-Servin, rue Thénard, rue traversière, rue de Turnin, rue Gabriel Williaume.
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0002	N°2 : Ecole Mignonnette 35, place Mignonnette	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue de l'aviation, rue Marcel Bardin, allée de la Belle Idée, allée Bellevoire, sente Bellure, rue du cadaret Pierre Bodreau, sente des Bourgeats, rue des Bourgeats, rue de la chaumière, chemin rural dit de la fin de Maisière, chemin de la voie aux vaches, rue des Caurille Laurent, impasse Mary Fauin, impasse du chemin de fer, rue Jean-Louis Fournier, impasse du pont de la Garenne, chemin de la Garenne Saint-Jacques, rue Garnot Bassin (côté pair du 134 à la fin et impair du 159 à la fin), rue Garnot Bassin prolongée, rue Herbeusse, rue Simone Hirschauer, rue Victor Hugo (côté pair du 60 à la fin et impair du 71 à la fin), rue de l'Isle, rue Paul Lebrun, rue des marais, rue Matinaie, place mignonnette, rue mignonnette, rue mignonnette prolongée, rue Jean Monnet, chemin du prieuré, rue Edgar Quinet, impasse Saigen, rue Sainte-Geneviève, sente Soulmeau, rue Pierre Sémard (côté impair), impasse du Tertian, rue de Troyes
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0003	N°3 : Espace Ambroise Croizat 8, avenue Jean Jaurès	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Allée Mantinquiau, rue Jeanne d'Arc, rue Aristide Briand (côté pair du 2 au 70), avenue Pierre Brossolette (côté pair du 2 au 74 et impair du 1 au 117), rue Félix Faure, rue Jean Gilbert, rue Anatole France, rue Gambetta, avenue Jean Jaurès, passage Jean Jaurès, rue Pierre Lebaudy, avenue de la Liberté, rue Lucien Lénart, impasse Samuel Laguen, rue Jean Moulin, rue Jean-Jacques Rousseau, rue Paul Vaillant Couturier
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0004	N°4 : Ecole Romain Rolland 1, rue Paul Guillet	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue Aristide Briand (côté impair du 1 au 183), rue du docteur Calmette (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 67), impasse de l'Isle, rue de l'Isle, rue Charles Daunat, rue Paul Guillet, voie Herbeusse, rue Jean de La Fontaine, rue Lauxerrois, rue de la Lyonnaise, rue Charles Marsac, impasse du Mesnil, chemin d'Orléans, rue Ambroise Paré, rue Blaise Pascal, rue Dieudonné Revers, rue du docteur Roux (côté pair du 2 au 60 et impair du 1 au 43), impasse Claude Schilling (de 2 au 14), rue Pierre Sémard (côté pair), rue du docteur Schweitzer
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0005	N°5 : Ecole Romain Rolland 1, rue Paul Guillet	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue Georges Buffon, rue du Docteur Calmette (pair du 58 à la fin et impair du 63 à la fin), rue du Centre, rue du Champ-Chardon, le chemin Creux, rue Emile Empereur, rue Jules Falcon, rue Guynemer, rue Antoine Laurent Lavoisier, rue du Maréchal Lyautey, rue Jacques Monod, rue des Nouettes, rue Marcel Paul, rue Raspail, impasse du Docteur Roux, rue du Docteur Roux (pair du 62 à la fin et impair du 45 à la fin), rue Saint-Hubert, impasse Claude Schilling (de 16 au 28), rue Emile Zola (pair du 2 au 78 et impair du 1 au 107).
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0006	N°6 : Espace Gaston Monmousseau 2, avenue du 8 mai 1945 (à l'angle de la rue du bleu du chêne)	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue Salvador Allende, rue de l'amitié, rue des bleds d'or, avenue Pierre Brossolette (côté pair du 76 à la fin et impair du 79 à la fin), impasse du chant de l'alouette, avenue Bordeau, rue de Liège, rue Lausanne, avenue du 8 mai, chemin de la maladière, impasse du Marais, impasse du 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), chemin du Marais, rue Willard Hauen, rue Pablo Neruda, rue du bleu du chêne, rue Emile Zola (côté pair du 80 à la fin et impair du 109 à la fin)
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0007	N°7 : Espace Gaston Monmousseau 2, avenue du 8 mai 1945 (à l'angle de la rue du bleu du chêne)	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue des bleuets, rue Aristide Briand (côté impair du 185 au 233), rue Pierre Dac, allée Gustave Eiffel, allée des entrepreneurs, avenue Denis Diderot (côté pair du 60 à la fin et impair du 121 à la fin), avenue Denis Diderot prolongée, allée du cadaret Falcon, rue du cadaret Falcon, rue du maréchal Galliéni, rue des genêts, avenue des glycines, rue Robert Graumer, rue des iris, avenue Joseph Marie Jacquard, rue du maréchal Juffre, impasse des lilas, rue Maurice Maillard, chemin des marais, lieu dit « les marais », rue des myosotis, rue d'Ouman, rue des résédas, boulevard des roses, allée des sapins, rue des tournesols
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0008	N°8 : Ecole Robespierre 17, boulevard Maximilien Robespierre	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue Michel Baroin, place Alfred Boucher, rue Aristide Briand (côté pair du 72 à la fin et impair du 235 à la fin), place du compas, rue de Champagne, rue Gustave Courbet, boulevard Danton, rue Eugène Delacroix, rue Eugène Delacroix prolongée, rue Alphonse de Lamartine, avenue Diderot (côté pair du 2 au 58 et impair du 1 au 119), rue Henry Dunant, lieu dit « petite île Haut-Buissons », rue Fernand Léger, rue Emmanuel de Margerie, rue Guy Moquet, ancienne route de Paris, mail Pablo Picasso, rue Auguste Renoir, boulevard Maximilien Robespierre, rue François Rude
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0009	N°9 : Ecole de Lion 38, rue de Gabriel Péri	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Lieu dit de « Brandigny », pont de la cendrose, route de Carrières, rue Pierre Curie, mail de Gaillon, rue de Gaillon, chemin des grèves, rue de la charrière à Maillet, rue Henri Millet (côté pair du 132 à la fin et impair du 107 à la fin), lieu dit « les Hallinaires », allée des pâtures de Lion, rue Gabriel Péri, chemin du gué Perrat, rue du gué Perrat, voie parisienne, chaussée de Sellières, chemin de Sellières, domaine de Sellières, impasse du stéraphore, avenue du val Thibault, rue Aline Valentin, chemin de Vaudebarone
02	05	09	Romilly-sur-Seine	223	ROMILLY-SUR-SEINE	0010	N°10 : Paul Langevin 2, rue de la Tournelle	N°1 : Hôtel de Ville 1, rue de la Boule d'Or	Rue François Arago, rue Paul Bert, rue Raymond Bère, rue des Bancs (côté impair), rue de la Boule d'Or (côté pair du 2 au 32), passage du gué Bourgeois, avenue du château (côté impair), cours Clément Ducol, rue du général de Gaulle (côté pair), rue du maréchal de Lattre de Tassigny, rue des Champs Elysées, rue aux Gourds, passage Julien Grimau, rue Julien Grimau, ruelle Guillet, avenue Jules Jacquemin, impasse magenta, rue magenta, place des martyrs de la libération, rue Henri Millet (côté pair du 2 au 130 bis et impair du 1 au 105), rue des ormes, rue de la paix, quai de la pallée, rue Parisanneau, quai Rapaud, avenue François Vincent Raspail, route de Sauvage, Pont de Seine, rue de la tournelle, rue Jules Vallès, rue Vauquelin, rue Voltaire Sellières
03	02	08	Les Riceys	324	RONCENAY	0001	Salle polyvalente Chemin de l'étang		Commune entière
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	326	ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	0001	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue André-Marie Ampère, boulevard d'Arcole, route d'Auxerre, rue Marcel Aymé, rue Jacqueline Bâton, rue Gilbert Bécaud, rue Georges Brassens, rue Jacques Brel, chemin du Bois Canal, rue Edmée Bourseul, rue Alphonse Daudet, Avenue Gabriel Delhoutre, rue de l'Egalité (de la rue Parmentier à la rue Victor Hugo), rue d'Estalle, avenue des Feuillates, ruelle Lucien Farjat, rue de Friardland, rue Jean Gabin, place Charles de Gaulle, rue Victor Hugo, rue Lamartine, rue de la Liberté, Chemin des Maubrets, rue Nicolas Mignard, chemin de l'Ormet, rue Marcel Pagnol, rue Denis Papin, rue Yves Montand, rue Parmentier, rue Blaise Pascal, rue Charles Perrault, rue Edith Piaf, «Chemin du Pré Pasby, rue Auguste Rodin, rue Saint-Exupéry, rue Romy Schneider, rue Georges Simenon, rue Simone Signoret, rue Lino Ventura, rue Jacques Chaneel, rue Pierre Bellemare
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	326	ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	0002	N°2 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue Michel Ange, rue Jean Anouilh, boulevard d'Austerlitz, chemin des Capucines, chemin de la chasse aux Loups, place Jean-Baptiste Carnot, rue Marie Curie, rue Honoré Daumier, rue des deux haies, rue du 18 juin 1940, chemin de l'Etoile, rue de l'Egalité (du remblayant de la gendarmerie au chemin de la sainte), rue Henri Farman, place Paul Gauguin, rue Paul Hervé, rue d'Iena, avenue Ingres, rue Amadis Jamyn, rue Pierre Lescaux, rue Général Leclerc, avenue des Lombards, rue de Flamigny, rue Jean Nicot, rue Pasteur, rue Général Philipon, rue de Québec, rue Jean-Philippe Rameau, rue du Docteur Schweitzer, chemin de la sainte Camille Hure, rue Alfred Sisley, rue Paul Valéry, chemin des vieux fours, place Léonard de Vinci, rue de Wagram, rue Watteau
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	326	ROSIÈRES-PRÈS-TROYES	0003	N°3 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	N°1 : Ecole élémentaire Place Charles de Gaulle	Rue Jacqueline Auriol, rue Louis Bachimont, rue Berthelin de Rosières, rue Albert Camus, rue du Chêne, impasse des Charmes, rue Pierre Curie, chemin de l'Etoile, rue Jules Ferry, ruelle La Fontaine, rue Gallieni, rue Edgar Jacques, rue du Levant, rue Jean Lévy, rue Valérie Mallet, chemin des Marbots, rue Adrien Nivet, impasse Raymond Parisot, impasse Fernand Rapion, chemin des Reiers, rue des Reniers, route de Saint-Pouange, chemin Sainte-Sabastienne, rue Philippe Thomassin, chemin de la vieille maison, rue Fernand Vigneron
01	01	05	Bienne-le-Château	326	ROSNAY-L'HÔPITAL	0001	Salle des fêtes Rue du lavoir		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	327	ROTHIÈRES (LA)	0001	2, rue de Landry		Commune entière
03	01	05	Bienne-le-Château	328	ROUILLY-SACEY	0001	rue de l'école		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	329	ROUILLY-SAINT-LOUP	0001	27, rue Saint Loup		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	330	ROUVRES-LES-VIGNES	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	331	RUMILLY-LÈS-VAUDES	0001	35, route de Chaource		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	332	RUVIGNY	0001	Mairie 1, grande rue		Commune entière

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0001	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand (entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue Agénor Cartier, rue Charles Ballet, avenue Charles de Refuge, sœur Charles Peguy, les allées de l'église, rue de l'Europe, passage de l'Europe, rue Frédéric Mistral, passage Galland, sœur Georges Pompidou, rue Gilbert Médéric, rue Henri Parjat, passage de l'hôtel de ville, rue Jacques Cartier, rue du Levant, sœur Louis Pergaud, avenue maréchal Leclerc, rue Clément-Ramelet, rue Saint-Mathurin, rue des vieux cartiers
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0002	N°2 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand (entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue Ambroise Paré, allée de l'ancienne route, allée des ancêtres, rue Barthélémy, chemin du Bout Carrière, rue Cabrière, rue du commandant Cousteau, rue de la Croix Blanche, rue de l'église, rue Eric Tabarly, rue de la Fraîche vallée, rue Général de Nerval, rue Gustave Eiffel, passage Gutenberg, rue Guy de Maupassant, rue Lucien Lefèbvre, square Lucien Lefèbvre, passage Lutel, chemin des maisons brûlées, Rue Marcel Guilleré, rue Maurice Veyssière, rue de la Paix, place de la petite allée, allée du pré Vivien, rue René Caurtin, chemin des raisins, rue Simone Signoret, rue Saint-Thibaut, chemin des vaincus, chemin du terreau du Bout Carrière
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0003	N°3 : Maurice-le-Cellier 3, chemin Pierre-de-Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	chemin de l'abbaye de Montier-la-Celle, rue de l'abbaye de Montier-la-Celle, rue Albert de Mun, rue d'Austerlitz, passage des Bonnardines, passage du chatelier, rue des chaumières, rue Christopher Colomb, rue de la fontaine Nagel, passage du haut-mée, chemin du haut d'Isleneille, rue Hélène Kastell, rue d'Iéna, avenue de l'île Germaine, chemin de Morsyn, rue Marie-Pelle, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer, rue Pierre de Celle, rue Pierre Mendès France, rue Pierre Rodouan, rue Raymond Radiguet, allée des saureurs, rue du village, allée des signets, rue de Wagram
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0004	N°4 : Maurice-le-Cellier 3, chemin Pierre-de-Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue André Maugard, rue Benoît Malon, rue Carnot, passage de la Celle Saint Pierre, passage Edmé Vicens, rue Edmé Vicens, sœur Edouard Mahaut, villa Faye, sœur François Rabelais, rue des frères Gillet, chemin des Gendets, passage de la haie Piquet, chemin de l'île Germaine, rue Jules Ferraudie, sœur Pablo Picasso, rue Paul Bert, avenue Wilson
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0005	N°5 : Maurice-le-Cellier 3, chemin Pierre-de-Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	rue Jean Argaut, rue Raymond Barbe, avenue des Barlemeaux, rue Paul Baudouret, rue du Colonel Arnaud Beltrame, rue Marcel Bedel, Passage des cerisiers, Passage des Champs, rue Fernand Cuffinet, rue de Cagnebas, impasse du Carrée, voie du Carrée, Passage du Coteau, rue Alain Draudin, rue notre-deux communes, impasse des fortunes, rue Louis de Freycinet, rue Amédée Gambey, rue Annie Girardot, rue Roger Gouaille, rue des Granges, rue des Gros terreaux, passage de la Isérenie, rue rené Lennec, rue de la Loge Gaulin, rue Lieutenant-Joseph de Marisadon, rue du Moulevre, rue Colette Objois, rue Jean d'Ormesson, Passage de la Papeterie, avenue Colette et Daniel Pétégnon, passage de la Pierre, rue des pêcheurs, passage de la planche verbaie, rue des Pres St Germain, rue Jean Rostenfeld, rue André Rangeval, rue Christian Rayer, rue Simone Veil, avenue des Vignes
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0006	N°6 : Maurice-le-Cellier 3, chemin Pierre-de-Celle	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	rue des agriculteurs, rue des bannerières, passage de la bauverie, rue de la carrière, rue Honoré d'Estienne d'Orves, rue Georges Dusarrou, avenue d'Italeville, rue des Epingliers, rue de la fontaine-st-Martin, rue Charles de Foucauld, rue Jean Fraboulet, rue de Germaine, chemin de la Lézarène, rue André Malraux, rue des Maraîchers, chemin des Marleux, rue François Mauriac, rue jules Mault, rue Claude Monet, rue Maillet de Montaigne, rue Louis Joseph Papineau, rue Jean Perlade, rue Edgar Quinet, rue Pierre de la Ramée, rue François Raspail, rue Antoine de St Exupéry, chemin des Saules, rue du Sauvoi, rue Jules Vallès
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0007	N°7 : Auguste Renoir 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue Alexander Fleming, route d'Auxerre (de Troyes aux n° 19 impair et 70 pair inclus), rue Charles Marot, sœur Châteaubriand, rue commandant Charcot, rue Gambetta, rue Georges Bonbon, rue Guy Mocquet, rue Jean Bart, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, rue Louis Auger, rue Louis Pasteur, rue Pascal, rue Philippe Lebon, impasse Thiers
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0008	N°8 : Auguste Renoir 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue Alain Lesage, route d'Auxerre (des n° 17 impair et 72 pair inclus jusqu'à la limite de Rosières), impasse du Chanau, rue de la Croix Rouge, passage de l'empereur, rue Félix Eboué, rue de la fauvette aux moines, impasse Jean de La Bruyère, rue Montesquieu, rue des Marais, rue Pierre Delestal, rue Pierre Joseph Proudhon, rue Pierre Lescaux, impasse Pillon, rue Raymond Aron, rue de la reine blanche, rue du Tchad, rue Thiers (des n° 115 impair et 116 pair inclus jusqu'à l'auteur du carrefour de la route d'Auxerre), rue de la Tour du Pin, rue de Verdun, rue Victor Berthelot
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0009	N°9 : Auguste Renoir 14, rue Jules Ferry	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue Alfred Nobel, rue de la chapelle au Bé, rue Henri Husti, rue Lesire Relier, rue Maurice Ravel, rue Thiers (de Troyes aux n° 113 impair et 114 pair inclus), rue de la Vallière, rue Victor Hugo, rue Voltaire
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	333	SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS	0010	N°10 : République 21, avenue des Tilleuls	N°1 : Salle des fêtes de l'Hôtel de ville Esplanade François Mitterrand(entre la rue Henri Parjat et la rue Clément-Ramelet)	Rue des anciens combattants d'A.F.N., avenue André Gillon, rue André Maraux, rue Bayerdale, rue Charles Dennuit, allée de la grande pâmoire, rue Jules Didier, impasse des noirs, rue de la République, avenue des tilleuls, passage des tilleuls, rue des vergers, sentier des vergers
02	03	07	Nogent-sur-Seine	334	SAINT-AUBIN	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	335	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	0001	Mairie 21 route départementale		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	336	SAINT-BENOIST-SUR-MEIN	0001	7, rue des Marais		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	337	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	0001	Mairie 1, rue principale		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	338	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	0001	Mairie 15, rue de la Libération		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	339	SAINT-FLAVY	0001	Mairie 32, rue principale		Commune entière
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	340	SAINT-GERMAIN	0001	N°1 : Ecole Jean Mermet 867, route de Troyes	N°1 : Ecole Jean Mermet 867, route de Troyes	Toutes les rues du Bourg, toutes les rues de CHEVILLELE et toutes les rues de LINCON.
03	02	10	Saint-André-les-Vergers	340	SAINT-GERMAIN	0002	N°2 : Centre sportif 737, rue Louis Guillemin - LEPINE	N°1 : Ecole Jean Mermet 867, route de Troyes	LEPINE
02	03	09	Romilly-sur-Seine	341	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	0001	7, rue de Paris		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	342	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	0001	Mairie 4, rue de l'église		Commune entière
03	02	15	Troyes-4	343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	0001	N°1 : Salle polyvalente Pans André Grémont	N°1 : Salle polyvalente Pans André Grémont	Rue Aristide Briand, rue Berthe Morisot, rue Claude Monet, rue Corbon, route de Rosières, rue de Gentilly, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Barre, rue de la Table, route de Rosières, rue de Sancey, route de Vendeuvre, rue des sources argentes, rue des tremplins, rue du bois Chenault, rue Edgar Degas, Rte Edmond Fabié Troyes, ferme de Verdun, rue Fernand Dumas, rue Fontenelle (du 1 au 23 côté impair et du 2 au 30 côté pair), rue Gambetta (du 2 au 76 côté pair et du 1 au 35 côté impair), rue Jean-Jacques Rousseau, impasse Jean-Jacques Rousseau, rue Louis Maillet (n° 1 et 2), route Marcel Bidet, rue Nicolas Rémond (du 1 au 19 côté impair et du 2 au 14 côté pair), rue Paul Cézanne, rue Perceinain, rue Voltaire, rue Henri Gillet (du 1 au 19 côté impair) et rue des prés Saint Jean
03	02	15	Troyes-4	343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	0002	N°2 : Salle polyvalente Pans André Grémont	N°1 : Salle polyvalente Pans André Grémont	Avenue Auguste Terrenoire, rue Bernard Pinda, rue Carnot, chaussée du Vaudoy, rue de la commanderie, rue de la haute Maline (côté pair), chemin des bois (y compris le lotissement Duffaut), rue des carrières, rue des bauvières, impasse des bauvières, rue des prés Blandins, rue des vannes, rue du bois Dorieux, rue du clos Rabiau, rue du docteur Jacques Bell, rue Georges Dhelly, rue Henri Parmentier, rue Jean Vilcrey, rue Louis Grandin, rue de la vieille Seine et rue Pasteur
03	02	15	Troyes-4	343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	0003	N°3 : Salle polyvalente Pans André Grémont	N°1 : Salle polyvalente Pans André Grémont	Rue Auguste Petel, impasse Clovis Lenoble, impasse de la papeterie, rue de la providence, rue de Verdun, rue des moulins (côté pair), rue du moulin le roi, impasse du moulin le roi, rue du petit Saint Julien, rue Pantenelle (du 25 à la fin côté impair et du 32 à la fin côté pair), rue Gambetta (du 78 à la fin côté pair et du 37 à la fin côté impair), rue Jean Jaurès, impasse Jean Jaurès, impasse Louis Blanc, rue Louis Blanc, rue Louis Maillet (du 8 au 10 côté pair et 11 côté impair), rue Maurice Ravnagan (du 14 à la fin côté pair), impasse Maurice Ravnagan, avenue Maillet Bonain et rue Nicolas Rémond (du 21 à la fin côté impair et du 16 à la fin côté pair)
03	02	15	Troyes-4	343	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	0004	N°4 : Salle polyvalente Pans André Grémont	N°1 : Salle polyvalente Pans André Grémont	Rue du pont, rue Chantemière, Villa Mon Logis (du 1 au 13 côté impair), boulevard de Dijon (du 1 au 55 côté impair et du 2 au 136 côté pair), route de Rosières, rue des Cautuvets, rue des deux haies, rue des Philippats, avenue des Sapins (du 1 au 37 côté impair et du 2 au 48 côté pair), côté des sapins, rue du canal, rue du quai militaire, impasse Chazelle, allée du Château des Caurs (du 1 a 7 côté impair et du 2 au 4 côté pair), rue Général Leclerc, rue Henri Durant, impasse Henri Durant, rue Thénard, rue Maurice Ravnagan (du 2 au 12 côté pair) et passage du pont ors

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	15	Troyes-4	343	SAINTJULIENLESVILLAS	0008	N°8 : Salle polyvalente Pass André Grimont	N°1 : Salle polyvalente Pass André Grimont	Rue Chenier, rue Corneille, impasse de l'Egalité, rue de l'Egalité, rue de la Coopérative, Avenue de la Gare, Rue de la Libération, Impasse la Ronsaudière, Route de Villepart, Rue de la Cité des Hautes Vignes, Impasse des Hurvières, Impasse des Philippats, Allée du Pré au Dadé, Rue Guillaume Apollinaire, Rue Gaston Brunatte, Rue Henri Reginault, Rue Marcel Guenin, Rue Hallaire, Rue Montaigne, Rue Kalerlais, Rue Kasimir, Rue René Gillet (du 20 à la fin côté pair et 21 à la fin côté impair), Rue Rennard, Rue Villon et Impasse Villon
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	344	SAINTLADEENPRESTAGNE	0001	Salle annexe Jean Phasian 8, rue de l'Eglise		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	345	SAINTLADEENBOISMARENNE	0001	Mairie 1, place de la mairie		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	346	SAINTLADEENBOISMARDERE	0001	Mairie 13, rue principale		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	347	SAINTLOUPDESBUISSONS	0001	place de l'église		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	348	SAINTLUPIEN	0001	Salle polyvalente 2 rue Beauvard		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTLYÉ	0001	N°1 : Salle des fête Place de l'église	N°1 : Salle des fête Place de l'église	Rue du Bois, rue Camusat, voie Chaire, rue de Champultre, chemin des champs, rue des chaumes, rue Claude Debussy, allée des épis, chemin des foins, impasse de la gare, rue général de Gaulle, rue Léon Gauthier, rue des gravières, rue des hauts du moulin, rue du premier mai, rue du manoir, rue des martyrs de la résistance, rue de Montberland, rue du moulin, ruelle du moulin, rue des anges foins, rue Pasteur, rue des pâtures, rue Hugues de Payns, rue des régales, rue de la voie blanche, rue de Nancy, RD 619, rue Henri Kedin, impasse des mésanges, impasse de la tourelle, rue des pervenches, chemin de Chantivet, rue Toulouse-Lautrec, rue Alfred Bauchet, rue Simone de Beauvoir
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTLYÉ	0002	N°2 : Salle des fête Place de l'église	N°1 : Salle des fête Place de l'église	Rue de l'abbaye, rue Alsgérande, ruelle des lavoirs, rue du bétail, rue du salvoire, allée du château, rue des cerisiers, impasse des cerisiers, rue du Crotay, impasse Jeanne d'Arc, passage du Crotay, rue Arthur Delorel, rue des péquenottes, place de l'église, chemin de l'étang, rue de la fontaine, rue du four, avenue de la gare, rue de la garenne, rue des héros de la résistance, rue Clémence de Hangest, rue Jeanne d'Arc, rue de la jarrière, passage de la jarrière, rue de la libération, impasse Louis X le Hutin, rue des maisons brûlées, rue de Martimeau, rue aux moines, rue aux mûres, rue des noyers, rue Noiseux, chemin du noyer aux mouches, rue des peupliers, rue des prés fleuris, rue Jean Renoir, chemin de la garenne, voie du gros terbre, voie Lutel, chemin des Tilleuls
03	03	11	Saint-Lyé	349	SAINTLYÉ	0003	N°3 : Salle polyvalente de Grange l'Evêque	N°1 : Salle des fête Place de l'église	Rue du lieutenant Chaussat, impasse Chaussat, les clos, rue Marcel Chotin, impasse des clos, rue de Pestrenin, allée des genévriers, rue de la mare, rue du lieutenant Simphal, chemin du bas des vignes, rue Georges Brassens, allée des saules, rue André Chenevelard, rue Olivier Daval
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	350	SAINTMARDSENMOTHE	0001	Mairie 14, rue Charles Pétit		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	351	SAINTMARTINDESSEREY	0001	1, rue de la Poste		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	352	SAINTMESMIN	0001	N°1 : 3, rue Germain Berlan	N°1 : 3, rue Germain Berlan	SAINT-MAURE : Route de Méry (du n°55 bis au n° 109 et du n°74 au n°134), rue Saint Charles, impasse Saint Père, rue Auguste Renoir, impasse de Maroay, chemin de la carrière, rue du four, rue de la vallée au carrée, impasse de la petite vallée, rue Germain Berlan, rue des assins, impasse des assins, rue de l'essar, rue Chemins de Troyes, route de Barberay, lpatre privé. Hameau de VANNES : route de Vermaise, chemin de la Perre, chemin de Méry, rue du haut de Vannes, rue Mignet, impasse du 1er Août, rue traversière, rue de la prairie, ruelle des pavillons, rue des parets, château de Vermaise. Place Joseph Kessel
03	01	06	Creney-près-Troyes	352	SAINTMESMIN	0002	N°2 : 3, rue Germain Berlan	N°1 : 3, rue Germain Berlan	CULOISON : route de Méry (du n°1 au n° 55 et du n°2 au n°72), rue des maisons, rue Marcel Dénard, rue René Naime, chemin de la petite voie, rue des aubépines, rue des pervenes, rue Pierre Thibault, rue de Pleasonville, rue des Trapets, rue Bourdelan, impasse Serge Prin, rue du champ saint père, rue gallienemaine, grande rue, route de Fouchy, impasse des saules, rue du 8 Mai 1945, impasse des jardins, rue Barnais, rue Cassard, rue du moulin, rue Brunet, rue Rivière, rue des sorbiers, impasse des demeures de Juliette. Hameau de MAISONVILLE : en totalité
02	01	06	Creney-près-Troyes	353	SAINTPARRESLESVAUDES	0001	place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	354	SAINTREMYDUMAINE	0001	Mairie 32, rue principale		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	355	SAINTREMYLAMAICHAPELLE	0001	Mairie 15, grande rue		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	356	SAINTSAULPH	0001	Salle polyvalente Paulette Henriet 3, place des Tilleuls		Commune entière
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTPARRESAUXTERTRES	0001	N°1 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	N°1 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	Rue du sentier des grèves, rue Jules Pashinet, rue Edouard Vaillant, rue Paul Lafargue, rue Emile Zola, rue Camille Desmoulins, rue Jeanne Maire, rue Jean Moulin, rue de la Maladière, rue de la garenne, rue André Lavezzi, rue Gambetta, rue du collège, rue des bleu d'or, rue de la Nageire, impasse Célestin Philbois, rue des prairies, rue des longes de Seine, impasse des lilauts, rue Saint Patrocle, rue des alouettes, rue Célestin Philbois, rue Claude Hamard, rue Paul Cezanne, rue Pierre-hujarde Renoir, rue Vincent Van Gogh, impasse Rosa Bonheur, mail Paul Gauguin
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTPARRESAUXTERTRES	0002	N°2 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	N°1 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	Avenue boulevard Michel Tailliagier, avenue Henri Barbusse, avenue du général de Gaulle, impasse François Perrey, rue Edme Ominet, allée du château, chemin des rouhes, rue de Saint, place du 11 novembre 1918, place du 8 mai 1945, place des combattants d'Afrique du Nord, rue Henri Berthelot, rue Pierre Brossolette, rue du Sultan du Tertre, rue des hauts cents, rue des amiers, rue de la blanche, rue de l'Egalité, rue Pierre de Coubertin, RD 86, rue Camille Claudel, rue Louis Blériot, rue Hélène Boucher, rue Marie Marvingt, rue Antoine de Saint Exupéry, rue George Sand, rue Simone de BEAUVOIR, rue Frédéric CHOPIN, impasse Maurice RAVEL
03	01	15	Troyes-4	357	SAINTPARRESAUXTERTRES	0003	N°3 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	N°1 : Salle Delorme Chevalier 7, rue Henri Berthelot	Rue Jean Jaurès, rue Pasteur, rue Pierre Curie, rue du Docteur Roux, rue de la République, rue des fesses blanches, rue des chaumières, route de Pleneau, ferme de Pensais, rue Vincent Auriol, rue René Cielly, rue Jules Domale, impasse des épaisses, rue des vignes, rue des vergers, rue des mésanges, impasse des mésanges, rue Jules Ferry, rue William Beaullard, rue de la vallée, rue de Preperonne, impasse de Preperonne, impasse des bourbrelles et impasse du docteur Roux, impasse Edgar Degas, et rue Henri Farman et rue des Perrières
03	02	04	Bar-sur-Seine	358	SAINTPARRESLESVAUDES	0001	Mairie 26, rue Georges Auriol		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	359	SAINTPHAL	0001	Mairie 7, rue des Cafés		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	360	SAINTPOUANGE	0001	Mairie 3, rue Edouard Hériot		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	361	SAINTREMYSOUSBARBUISE	0001	Mairie 10bis, rue de l'Orme		Commune entière
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTSAVINE	0001	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamartinière	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamartinière	Cour Mon Logis, sœur Sadi Carnot, impasse Fachaulx, passage du 4 septembre, rue Aragos, rue Beaujon, rue Bernadin, rue Camille Flammarion, rue Danton, rue de Pâtissa, rue de la sacristie, rue de la liberté, rue des Nieris (du n°1 au n°79 inclus), rue du Clos Benard, rue du Manoir, rue Gambetta, rue Guynemer, rue Hoche, rue Lavoisier, chemin des Oseleds, rue Louis Blanc (du n° 1 au n°103 bis et du n°2 au n°114), rue neuve de la République, rue Parmentier, rue Pasteur, rue Sadi Carnot, rue Villebaudin Arnault, rue Vialla et rue Mandennet
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTSAVINE	0002	N°2 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamartinière	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamartinière	Impasse des 17 clés, impasse Rasiez, rue Armande Gandon, rue Benoît Malon, rue blanche pierre, rue Claude Feuillen, rue de l'Ouest, rue de la bonnetterie, rue du 11 novembre, rue Edmond Rostand, rue Edmond Rstat, rue Elsa, rue Emile Gauthier, rue Jeannette, rue Lamartinière, rue Hédérie, rue Paul Doumer (du n°1 au n°41 et du n°2 au n°38), rue Pierre Brossolette, avenue Galliéni (du n°1 au n°73 et du n°2 au n°88), impasse des Oseleds, chemin des lavoirs et rue Paul Bert
03	03	13	Troyes-2	362	SAINTSAVINE	0003	N°3 : Gymnase Vaillant 18 rue Jules Hénard	N°1 : Mairie - salle des mariages 1, rue Lamartinière	Allée de Famière, impasse des Peupliers, impasse Louis Viel, rue des Nieris (à partir du 79 bis), rue Edouard Branly, rue Eugène Lavachin, rue Gabriel Péri, rue Jean Monde, rue Jules Ferry, rue La Fontaine, rue Lamartine (du n°1 au n° 29), rue Lazare Hoche, rue Louis Auger, rue Louis Blanc (du n°105 au n°175 et du n°106 au n°162bis), rue Nicolas Piat, rue Pierre Bérnard et rue Rouget de l'Isle.

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	0004	N°4 : Gymnase Vaillant 16 rue Jules Hénard	N°1 : Mairie – salle des mariages 1, rue Lamartinière	Avenue Galliéni (du n°75 au n°139 et du n°88 au n°148 bis), impasse de l'Humanité, impasse des Roses, impasse Paul Doumer, rue Albert Camus, rue Aristide Briand, rue du Chapeau Rouge, rue Saint-Marcel, rue du 28 août, rue Jules Hénard, rue maréchal Foch et rue d'Espagne, rue maréchal Foch, rue maréchal Joffre, rue maréchal Lyautey, rue Montgolfier, rue Paul Doumer (du n°43 au n°81ter et du n°60 au n°114), rue Raymond Poincaré et rue des frères de la résistance.
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	0005	N°5 : Ecole maternelle Lucie Aubrac 2, chemin du Parc	N°1 : Mairie – salle des mariages 1, rue Lamartinière	Bureau n° 5 : Allée des Cimes, Avenue Leclerc (à partir des n° 17 et N° 28), rues André Dulieu, du Parc, des Cimmeures du Parc, Docteur Calmette, Chemin du Parc, Dumont d'Urville, Hossler Breton, Plaine des Gardes, Paul Doumer (à partir du N° 107 et N° 138), Jeanne Baptiste Corot, Léopold Bretteau, Louis Lumière, Marc Seguin, Impasse des Tamaris, rues Charles Gounod, Commandant Guillaumat/Longroux, de la Madeleine, rue Bernard-André Dulieu, rue Théodore Monod, rue François Mitterrand, rue Yves Montand, rue Léon Dierx-roul, Chemin du Parc, Escapé A et B
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	0006	N°6 : Gymnase Marcynski 16 avenue Gabriel Thierry	N°1 : Mairie – salle des mariages 1, rue Lamartinière	Avenue Gabriel Thierry, avenue Galliéni (à partir du n°141 et du n°152), avenue Leclerc (du n°1 au n°15 et du n°2 au n°24), impasse La Fontaine, impasse de la villa Chantereau, route de Grange Thibaut, rue Charles Aspin, rue de Chantereau, rue de Chantereau Naturale, rue de Chantereau (du n°1 au n° 25 et du n°2 au n° 68), rue des clames, rue du grand as, rue Georges Bizet, rue Georges Cuvier, rue Jean Bart, rue Lamartine (du n°28bis au n°69), rue Louis Blanc (à partir du n°77 et du n°84), rue Marcel Pein, rue Marcel Carné, rue Jean Perrin, rue Notre Dame des Prés, rue Paul Doumer (du n°83 au n°108 et du n°116 au n°134), rue Jacques Brel, rue Eric Tabarly, rue Edmige Feuillère, rue Jean Marais et rue Vincent Van Gogh.
03	03	13	Troyes-2	362	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	0007	N°7 : Gymnase Marcynski 16 avenue Gabriel Thierry	N°1 : Mairie – salle des mariages 1, rue Lamartinière	Allée des anciens d'AFN, impasse Marcel Proust, impasse Nicolas Poussin, rue Armand Lanoux, rue aux Moyes, rue Claude Debussy, rue de Chantereau (à partir du n°27 et du n°72), rue du Hameau, rue François Rude, rue Frédéric Chopin, rue Frédéric Vallon, rue Georges Brassens, rue Georges Feydeau, rue Gustave Courbet, rue Jean Cocteau, rue Jean Renoir, rue Lamartine (à partir du n°87), rue Marcel Pagnol, rue Maurice Genevoix, rue Maurice Girard, rue Paul Steffann, rue Pierre Baudinet, rue Raymond Perreau, rue Saint Etienne et rue Trousselle.
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	363	SAINT-THIBAULT	0001	7, rue de l'Eglise		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	364	SAINT-USAGE	0001	Mairie 1, rue de la Tuilerie		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	365	SALON	0001	1, place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	366	SAULCY	0001	Mairie 2, rue de l'Etang		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	367	SAULSOTTE (LA)	0001	Mairie – salle de réunion 10, rue Favre		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	368	SAVIERES	0001	Salle des fêtes 80, place de la salle des fêtes		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	369	SEMOINE	0001	Salle polyvalente 1, rue des Tilleuls		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	370	SOUDAINE-LA-BRIANDE	0001	1, rue de l'Eglise		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	371	SOMMEVAL	0001	Mairie 128, rue de la Renaudière		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	372	SOULAINES-DHUYS	0001	Mairie 2, place du général de Gaulle		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	373	SOULIGNY	0001	Mairie Place de la Charme		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	374	SPOY	0001	Salle polyvalente Place Chaudron		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	375	THENNELIERES	0001	Mairie 7, rue du 14 juillet		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	376	THERVAY	0001	Mairie 2, rue de l'Abbé Vivien		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	377	THIL	0001	Place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	378	THORE	0001	Mairie 2, place de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	379	TORCHELAINGRAND	0001	Mairie Place du Chauffour		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	380	TORCHELAPETIT	0001	Mairie Voie d'Arcis		Commune entière
03	03	10	Saint-André-les-Vergers	381	TORVILLIERE	0001	Salle des fêtes communale		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	382	TRAINEL	0001	Salle du moulin 49, rue Saint Antoine		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	383	TRANCAULT	0001	Mairie 1, rue François Le Cornec		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	384	TRANNES	0001	Salle polyvalente André Lignier		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	386	TROUANS	0001	10, rue de Châlons		Commune entière
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0001	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quai Dampierre (du n°18 à la fin), la place de la Libération, les rues Emile Zola (pair du n° 2 au n°118), des Quinze-Vingts (côté impair), de la Madeleine (côté impair et côté pair du n° 8 à la fin), longer le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et le Quai Dampierre).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0002	N°2 (1002) Hôtel de Ville 2 Salle des mariages Place Alexandre Israël	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Emile Zola (pair du n° 118 à la fin), la place Jean Jaurès (côté pair), la rue Hugues Truelle (côté pair), le boulevard Victor Hugo (du n°2 au n°62), la rue de la Tour Boileau (du n°2 au n°12), la voie ferrée, la gare, la rue du Ravelin (côté pair), longer la place Casimir Périer et le boulevard Gambetta (entre la rue de la Madeleine et l'avenue Pasteur), la rue de la Madeleine (côté pair du n°2 au n°8) et la rue des Quinze-Vingts (côté pair).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0003	N°3 (1003) Diderot 1 12, rue Diderot	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la gare, la voie ferrée, la rue de la Tour Boileau (du n°14 à la fin), la rue Jeanne d'Arc (côté pair du n°10 à la fin et côté impair du n°13 au n°27), les limites entre Troyes et Saint-André-les-Vergers, Troyes et Sainte-Savine, la rue des Hauts Patrix (côté impair), la rue Fernand Giraux (côté impair), l'avenue Pasteur (côté pair du n°48 au n°74 et côté impair du n°1 au n°37), la rue Charles Delaunay (côté impair du n°39 à la fin), la rue Ambroise Cattet (côté impair du n°3 au n°17bis), la rue Gauthier, l'avenue Pasteur (du n°1 au n°37), la place Casimir Périer et la rue du Ravelin (côté impair).
03	03	12	Troyes-1	387	TROYES	0004	N°4 (1004) Diderot 2 12, rue Diderot	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (côté pair du n°2 au n°68), longer la rue Gauthier, les rues Ambroise Cattet (du n° 38 au n°65), Charles Delaunay (du n°1 au n°37), de Preize (du n°61 au n°67), Georgia Knap, l'avenue Hugo Général Georges Vanier (du n°1 au n°33), le quai Dampierre (du n° 2 au n°16) et le boulevard Gambetta (côté pair du n°2 au n°66).
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0005	N°5 (1005) Le Madeleine 3, rue de Mailleuse	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf électeurs législatives : N°18 (1021) Blanchères 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le quaisides comtes de champagne, le boulevard Danton (côté pair), la rue Simart, la rue Mallerbet (côté pair du n°2 au n°34 et côté impair du n°1 au n°27), le boulevard Henri Barbusse (côté impair du n°1 au n°11) et le quai Lafontaine.
03	02	12	Troyes-1	387	TROYES	0006	N°6 (1006) 14 juillet 72, rue Charles Gros	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf électeurs législatives : N°21 (1021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 1er RAM (côté pair), le boulevard du 14 juillet (côté pair), le quai du Comte Henri, la rue Pierre Lebrandin, la rue Emile Zola (côté impair), la place Jean Jaurès (côté impair), la rue Hugues Truelle (côté impair) et le boulevard Victor Hugo (côté impair du n°7 à la fin et côté pair du n°62 à la fin).
03	01	12	Troyes-1	387	TROYES	0007	N°7 (1007) Auguste Millard 37, cours Jacquin	N°1 (1001) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf électeurs législatives : N°18 (1021) Blanchères 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la Seine, les limites territoriales entre Troyes et Lavau, Troyes et Pont-Sainte-Marie, la rue Emile Cauet (du n°6 à la fin), la rue aux Moines (côté impair), l'avenue du 1er Mai (du n°1 au n°23), la Seine, la rue Mallerbet (côté impair du n°1 29 au n°31 et côté pair du n° 36 à la fin), longer la rue Simart, le cours Jacquin.

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	01	12	Troyes-1	387	TAUXIS	0008	N°8 (008) Square Saint Jacques 1 2, place de Saint	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue du 1er Mai (côté pair), le rond-point de l'Europe (côté pair), l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté pair), la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abélard (côté pair), le boulevard Georges Pompidou (côté pair du n°22 à la fin), la rue de Chevillerfeld (côté pair du n°2 au n°6 et côté impair), la rue Nicolas Corbonnois (côté impair), la rue de la Brosserie (côté pair du n°2 au n°6), la rue Paul Cambon (côté impair), la rue Philippe de Champagne (côté pair du n°2 au n°30), la rue de la Lune (côté impair), la rue de Gaumay (côté impair du n°1 au n°49 et côté pair du n°28 au n°42), l'impasse du Vayer (côté impair), la rue du Vayer (impair n°1), le mail des Charmilles (côté pair du n°62 à la fin) et la Seine.
03	01	12	Troyes-1	387	TAUXIS	0009	N°9 (009) Square Saint Jacques 2 2, place de Saint	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue aux Moines (côté pair), la rue Emile Cauet (du n° 3 à la fin), les limites entre Troyes et Pont-Sainte-Marie, Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (côté impair), le rond-point de l'Europe (côté impair) et l'avenue du 1er Mai (du n°27 à la fin).
03	03	13	Troyes-2	387	TAUXIS	0010	N°10 (031) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lassalle	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°10 (031) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lassalle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue des Fossés Patins (du n°2 au n°48, la rue Fernand Giraux (côté pair), la rue Casimir-Perier (entre Fernand Giraux et Paul Cheruneux), la rue de la Bretauche (côté pair), la rue du Paul Cheruneux (côté impair), l'avenue Pasteur (côté impair du n°39 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murand (côté impair du n°1 au n°59, la rue de la Quatrande (côté pair), l'avenue Marguerite-Fleuret Bufferd (côté pair du n°2 au n°30), l'avenue du Général Leclerc (côté impair du n°1 au n°179), le boulevard Blampid (côté impair du n°1 au n°57), la rue du Lieutenant Pierre Murand (côté pair du n°30 à la fin) et la rue Jean Lassalle (côté pair).
03	03	13	Troyes-2	387	TAUXIS	0011	N°11 (032) Jules Ferry 2 40, rue Jean Lassalle	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°10 (031) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lassalle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Jean Lassalle (côté impair du n°1 au n°57), les rues Alexandre Ribot (côté pair), des Noels (du n°2 au n°62) et des Fossés Patins (côté pair du n°8 à la fin).
03	03	13	Troyes-2	387	TAUXIS	0012	N°12 (033) Charles Chevalier 1 35 bis, rue des Marais	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°10 (031) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lassalle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Alexandre Ribot (côté impair), la rue des Noels (du n°64 à la fin), la limite entre Troyes et les Noues-près-Troyes, la rue Maurice de Vilaminsi, la Place Aristide Maillol, la rue Chaim Soutine, la rue du Lieutenant Pierre Murand (côté impair du n°11 à la fin) et la rue Jean Lassalle (côté impair du n°59 à la fin).
03	03	13	Troyes-2	387	TAUXIS	0013	N°13 (034) Charles Chevalier 2 35 bis, rue des Marais	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°10 (031) Jules Ferry 1 40, rue Jean Lassalle	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Blampid (côté pair du n°2 au n°60), la rue des Marais (côté impair du n°67 au n°133), sauf la rue Chaim Soutine, sauf la Place Aristide Maillol, sauf la rue Maurice de Vilaminsi, les limites entre Troyes et les Noues-près-Troyes, Troyes et la Chapelle-Saint-Luc, la rue Général Sarrail (du n°19 à la fin) et avenue Général Leclerc (côté impair du n°177 à la fin).
03	03	14	Troyes-3	387	TAUXIS	0014	N°14 (021) Preize 1 Rue du clos Camus	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°14 (021) Preize 1 Rue du clos Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pasteur (du n°78 à la fin), la rue du Lieutenant Pierre Murand (côté pair du n°2 au n°28), la rue de la Quatrande (côté impair), l'avenue Marguerite-Fleuret Bufferd (côté impair), l'avenue Marie de Champagne (côté impair du n°1 au n°59 et côté pair n°2), les rues de la reine Blanche (côté impair), Gaston Ragotin (côté impair), Brossard (du n° 2 au n°16), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n°37 au n°115), la rue Georgia Knap (n°1), la rue de Preize (du n° 22 au n°62) et la rue Charles Delaunay (côté pair).
03	03	14	Troyes-3	387	TAUXIS	0015	N°15 (022) Preize 2 Rue du clos Camus	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°14 (021) Preize 1 Rue du clos Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Marie de Champagne (côté pair du n°4 à la fin et côté impair du n°21 à la fin), l'avenue Maréchal Leclerc (côté pair), les rues du Général Sarrail (du n°1 au n°17), Hoche (côté pair), l'avenue Major Général Georges Vanier (du n° 117 à la fin), les rues Brossard (du n°1 au n°15), Gaston Ragotin (côté pair) et de la Reine Blanche (côté pair).
03	03	14	Troyes-3	387	TAUXIS	0016	N°16 (023) Vassoules 1 139, rue Etienne Pédrian	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°14 (021) Preize 1 Rue du clos Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chemindey de Maisonneuve (du n°2 au n°124), la rue Brossard (côté pair du n°18 à la fin), longer l'impasse des Lilas et la Seine, le boulevard Gambon (côté impair).
03	03	14	Troyes-3	387	TAUXIS	0017	N°17 (024) Vassoules 2 139, rue Etienne Pédrian	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections départementales : N°14 (021) Preize 1 Rue du clos Camus	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Chemindey de Maisonneuve (du n°126 à la fin), les limites entre Troyes et La Chapelle-Saint-Luc, Troyes et Lavau, la Seine, l'impasse des Lilas et la rue Brossard (côté impair du n°7 à la fin).
03	01	15	Troyes-4	387	TAUXIS	0018	N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay Sauf élections départementales : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la rue Héloïse et Abélard (côté impair), le boulevard Georges Pompidou (jusqu'à la rue de Chevillerfeld), la rue de Chevillerfeld (côté impair du n°1 au n°13), la rue Nicolas Corbonnois (côté pair), la rue de la Brosserie (côté impair du n°10 à la fin et côté pair du n°8 à la fin), la rue Paul Cambon (côté pair), la rue Philippe de Champagne (impair du n°11 à la fin et côté pair du n°32 à la fin), la rue de la Lune (côté pair), la rue de Gaumay (côté impair du n°51 à la fin et côté pair du n°44 à la fin), l'impasse du Vayer (côté pair), la rue du Vayer, traverser le mail des Charmilles et le boulevard Henri Barbusse , le quai Saint Dominique (côté pair), la Chaussée du Vieuldy (côté impair du n°1 au n°13), reprendre la rue Jean Nouny (côté pair du n°38 à la fin et côté impair du n°61 à la fin), traverser le Boulevard Georges Pompidou, la rue Haquenez, longer le sentier de l'allée, la rue du Grand Vitan (côté impair du n°31 à la fin et côté pair), le sentier des Gravières, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres.
03	01	15	Troyes-4	387	TAUXIS	0019	N°19 (022) Brevandes 1 Place de l'Ilme Palaiche	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay Sauf élections départementales : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la chaussée du Vieuldy (côté impair du n°17 à la fin), la rue de la Haute Maillen (du n°1 au n°21), longer la rue de la Brûlée, la rue Gaulard Pillavoine, longer les rues Edmond Fazial et Saint-Augustin Hoppenot, traverser le boulevard Georges Pompidou et la rue Jean Nouny, reprendre la chaussée du Vieuldy.
03	01	15	Troyes-4	387	TAUXIS	0020	N°20 (023) Brevandes 2 Place de l'Ilme Palaiche	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay Sauf élections départementales : N°18 (021) Blessières 21, rue de Gaumay	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la la rue Edmond Fazial (côté impair du n°23 au n°37), longer la rue Gaulard Pillavoine, longer la rue des Cumières, la rue de la Brulée, la rue de la Haute Maillen (du n°23 à la fin), la digue de Feaux, la limite entre Troyes et Saint-Parres-aux-Tertres, la ruelle du Grand Vitan, longer la rue du Grand Vitan jusqu'à la hauteur du sentier des gravières, le sentier de l'allée.
03	02	16	Troyes-5	387	TAUXIS	0021	N°21 (021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°1 au n°19), la rue des Bas Trévois (du n°2 au n°16), la rue de la Visitation, l'avenue Pierre Brossolette (côté impair du n°67 au n°133), la rue de Madagascar (côté impair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°2 au n°40 et côté impair du n°1 au n°39), le boulevard Georges Pompidou (impair n°21), la chaussée du Vieuldy (côté pair du n°2 au n°12) et la place du Vieuldy (côté pair).
03	02	16	Troyes-5	387	TAUXIS	0022	N°22 (022) Terrasses 2 30, boulevard Jules Guesde	N°1 (001) - Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Sauf élections législatives : N°21 (021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Sauf élections départementales : N°21 (021) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard du 14 juillet (côté impair du n°11 à la fin), le boulevard du 1er RAM (côté impair), la rue de la Tour Boileau (côté impair), la rue Jeanne d'Arc (côté impair du n°23 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-Andréa-les-Vergers, la rue de la Maison (côté pair), reprendre et longer la rue des Bas Trévois jusqu'au boulevard du 14 juillet.

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Numéro de bureau de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0003	N°113 (SOR) Pool Bert 1 3, rue Edouard Vaillant	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Pierre Brossolette (du n°178 à la fin), la ligne de chemin de fer, l'avenue Anatole France (côté pair du n° 24 au n°188), la limite entre Troyes et Saint-Andrès-les-Vergers et la rue de la Mission (côté impair).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0004	N°114 (SOR) Pool Bert 2 3in rue Edouard Vaillant	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le faubourg Croncels (du n°2 au n°184), la rue Marcelin Berthelot (du n°2 au n°223), longer l'avenue Edouard Herriot et la rue Louis Le Clerc jusqu'à l'avenue Anatole France, l'avenue Anatole France (du n°27 au n°177), la ligne de chemin de fer.
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0005	N°115 (SOR) Pool Bert 3 3, rue Edouard Vaillant	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par l'avenue Anatole France (du n°179 à la fin), la rue Louis Le Clerc, l'avenue Edouard Herriot (côté pair du n°2 au n°188 et côté impair du n°1 au n°187), la rue Marcelin Berthelot (du n° 24 à la fin), l'avenue des Lombards (du n°1 au n°78).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0006	N°116 (SOR) Jean Macé 1 Place Jean Macé	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Madagascar (côté pair), le boulevard Jules Guesde (côté pair du n°42 à la fin et côté impair du n°117 à la fin), la rue Turenne, longer la rue Jeannette, la rue Julien Gris, la rue Maurice Ravegan, la rue Maurice Ravegan prolongée, le faubourg Croncels (côté impair) et l'avenue Pierre Brossolette (du n°137 à la fin).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0007	N°117 (SOT) Jean Macé 2 Place Jean Macé	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par le boulevard Georges Pompidou (entre le boulevard Jules Guesde et la chaussée du Vieuldy), la Chaussée du Vieuldy (du n°22 à la fin), la limite entre Troyes et Saint-Julien-les-Villas, la ruelle du Duc, longer la rue Julien Gris, la rue Jeannette, le boulevard Jules Guesde (côté impair du n°67 au n°115).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0008	N°118 (SOR) Edouard Vaillant 35, rue Edouard Vaillant	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Marcelin Berthelot (côté impair), le faubourg Croncels (du n°188 à la fin), la rue Thénard (du n°2 au n°81), la rue Gustave Lefèvre (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°38 au n°102), la rue de Québec (côté impair), les limites entre Troyes et Rosières, Troyes et Saint-Andrès-les-Vergers et l'avenue des Lombards (du n°2 au n°102).
03	02	16	Troyes-5	387	TROYES	0009	N°119 (SOR) Charlemagne Rue Romain Rolland	N°1 (SOT) : Hôtel de Ville 1 Salle d'attente des mariages Place Alexandre Israël Seul élections législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Seul élections départementales : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde	Electeurs domiciliés dans le périmètre délimité par la rue Thénard (côté pair du n°10 à la fin), la limite entre Troyes et Rosières-près-Troyes, la rue de Québec (côté pair), l'avenue des Lombards (du n°55 à la fin) et la rue Gustave Lefèvre (côté impair).
03	02	15	Troyes-4	387	TROYES	0010	N°120 (HOT) Spécial : Hôtel de Ville 3 Place Alexandre Israël	Electeurs législatives : N°21 (SOT) Terrasses 1 30, boulevard Jules Guesde Electeurs départementales : N°18 (HOT) Blanzières 31, rue de Gaumay	Sont rattachés à ce bureau de vote : • les personnes détenues inscrites dans cette commune pour y voter par correspondance en application des articles L. 1241 et L.79 du code électoral; • les Français établis hors de France et les militaires de carrière ou assimilés lorsque la commune choisie est leur commune de naissance, celle de leur dernier domicile, celle de leur dernière résidence, ou celle où était inscrit un de leurs ascendants ou un de leurs parents jusqu'au 4ème degré, dans les conditions prévues aux articles L.12 et L.13 du même code; • les Français établis hors de France, ou les conjoints de militaires de carrière ou assimilés, inscrits au titre de l'inscription de leur conjoint dans la commune choisie, sur présentation d'un contrat de mariage en application de l'article L.14 du même code.
03	02	08	Les Riceys	388	TURGY	0001	Mairie 21, grande rue		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	389	ULNEVILLE	0001	Ancienne salle de classe 8, rue Saint-Antoine		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	390	URVILLE	0001	Salle polyvalente 1, place Armand		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	391	VAILLY	0001	Mairie 28 bis, grande rue		Commune entière
02	01	06	Creney-près-Troyes	392	VALLANT-SAINT-GEORGES	0001	Mairie 71, grande rue		Commune entière
01	01	05	Bréenne-le-Château	393	VALLENTIGNY	0001	17in rue des Bauhettes		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	394	VALLIÈRES	0001	Mairie 18 bis, rue Haute		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	395	VANLAY	0001	route d'Ervy		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	396	VAUCHASSIS	0001	Mairie Place de la mairie		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	397	VAUCHONVILLIERS	0001	2, rue de l'Eglise		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	398	VAUCOGNE	0001	Salle polyvalente rue de l'Eglise		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	399	VAUDES	0001	37, grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	400	VAUPOISON	0001	Mairie 2, rue de la mairie		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	401	VENDEUVRE-SUR-BARSE	0001	N°1 : Salle Joseph ALTENBACH – Résidence Le Saussa 4 rue des Anciennes Tanneries	N°1 : Salle Joseph ALTENBACH – Résidence Le Saussa 4 rue des Anciennes Tanneries	Rue d'Algre, rue des anciennes tanneries, ruelle des anciennes tanneries, avenue de l'année Lesbres, rue Hector Berlioz, rue Paul Bert, ferme Saint-Gabriel, rue du capitaine Laurent, rue de Bièvre, rue Bargnéal, rue Jean Bouin, rue Nicolas Bouchon, rue Théophile Bouillet, rue Aimé Bressot, rue de Bièvre, rue des aunes, rue de la maladière, rue du chapon, rue Pierre de Coubertin, place des combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, rue du coq, grande rue, rue de l'école, place du 8 mai 1945, rue Sadinet, rue des fossés Tarrel, impasse de la grande tête, passage de la halle, square de la halle, rue de la halle, chemin de Philpstad, rue de l'Hauselle, avenue de la libération, rue Maugabry, place du 11 Novembre, rue Jean Chillet, chemin de maussure, rue Michel, rue du Nord, rue de la promenade du parc, rue Pasteur, rue Pataut, rue des pensées, route de Rosey, rue du petit chevallon, avenue de la République, rue Germain Bayer, quai Saint-Georges, rue Saint-Pierre, rue des cupuisiers, rue Annie et Pierre Plaisse, rue des alisiers, rue des anémones, rue des bleuets, rue des jardins de Cybèle, ferme de Fermisagny, ferme des Carreaux, ferme des Bles, ferme du Gagnage aux Chats, ferme de Nerlé, ferme de Quenelet, ferme des Viennes, Vaussemay, rue de la Côte d'Or, rue Pierre et Marie Curie, rue Dauphine, rue des églantiers, rue Dunaux, rue des Vignes.
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	401	VENDEUVRE-SUR-BARSE	0002	N°2 : Salle Bellevue 8, allée des marronniers	N°1 : Salle Joseph ALTENBACH – Résidence Le Saussa 4 rue des Anciennes Tanneries	Allée des acacias, rue Maryse Bastié, rue Louis Blériot, rue Hélène Boucher, allée des bouleaux, rue du Bourgeret, route des bois, allée des charmes, allée des érables, rue Roland Garros, rue Georges Guynemer, allée des marronniers, place Jean Hermeau, rue Jean Hermeau, rue Charles Nungesser, rue de Parisot, allée des platanes, rue de la porte dorée, rue Antoine de Saint Exupéry, rue des tremplins, allée des tilleuls, rue Jules Védrines, rue des ahêtres, rue de la 2 I Bellevue.

Code arrondissement	Code circonscription législative	Code canton	Libellé canton	Code commune	COMMUNE	Nombre de bureaux de vote	Bureau de vote	Bureau de vote centralisateur En cas de bureaux multiples	Périmètre
03	02	08	Les Riceys	402	VENDEUVRE-SOUS-BARSE (LA)	0001	Mairie 21, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	403	VERGONNEUSES	0001	Salle socioculturelle Rue de la Bourbonne		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	404	VERPILLIERES-SUR-OUROCE	0001	Mairie 39, grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	405	VERRICOURT	0001	Mairie Rue de la mairie		Commune entière
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	406	VERRIÈRES	0001	N°1 : Centre socioculturel Place René Renault	N°1 : Centre socioculturel Place René Renault	Rue des jardins, chemin des plantes, rue de la source, rue des pommiers, rue des vignes, rue des champs, rue des cerisiers, rue des saules, rue des osiers, rue du poirier, rue des marronniers, chemin des charmauxis, rue des peupliers, rue des lilas, rue des sorbiers, rue des tilleuls, rue Jean Maulin, rue des grèves, chemin du moulin, rue de Villiers, la Bretonnière, le Temple, impasse de l'Huguenau, impasse des roses, rue des noyers.
03	02	17	Vendeuvre-sur-Barse	406	VERRIÈRES	0002	N°2 : Salle périélémentaire salle de mariage Place René Renault	N°1 : Centre socioculturel Place René Renault	Rue de la République, rue des acacias, rue des Mélèzières, rue général de Gaulle, impasse du Soussinet, rue des écoles, rue des abeilles, rue du village, rue de la Royelle, chemin des sorcis, impasse des sièvres, rue du pressoir, rue Saint Martin, rue des sorbiers, chemin du bassin, rue de la vallée, rue du colombier, rue de la chapelle, rue des fluttés, impasse de la fontaine, rue de la fontaine, impasse de la Martinie, rue des fuisains, chemin des pâturons et rue du cimetière.
02	01	06	Creney-près-Troyes	408	VIÂPRES-LE-PETIT	0001	Mairie 3, rue de l'Abbé Thiessier		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	409	VILLACERF	0001	Mairie 20, place Royale		Commune entière
02	03	11	Saint-Lyé	410	VILLADIN	0001	Salle de l'ancienne école		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	411	VILLAMBLARD (LA)	0001	7, rue Courte Soupe		Commune entière
03	01	06	Creney-près-Troyes	412	VILLECHÉTIF	0001	Mairie 21, rue de la Croix		Commune entière
03	03	11	Saint-Lyé	414	VILLEGUP	0001	2, rue Sainte-Barbe		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	415	VILLEMEREUIL	0001	5, rue de la mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	417	VILLEMORON-EN-OTHE	0001	Salle du conseil municipal Place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	418	VILLEMOREIN	0001	Mairie Place de l'église		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	419	VILLEMOYENNE	0001	Mairie 20, rue Paul Vaudet		Commune entière
02	03	07	Nogent-sur-Seine	420	VILLENAUXE-LA-GRANDE	0001	N°1 : Place Georges Clémenceau	N°1 : Place Georges Clémenceau	Rue des tryadis, rue Jean Moulin, chemin de la brûsche, rue Denis Papin, rue de la gare, avenue de la gare, route de Bétannes, rue et ruelle Tarlet, rue du château, rue du pont du roi, place du château, rue des abattoirs, rue des bonhommets, rue du Marais, rue Bisthomet, rue Guillemet, rue Gutenberg, rue de la vaste blanche, rue des vignes, rue des saurniers, chemin de presle, rue Charles de Gaulle, rue Carnotelle, rue des frères Rolland, place Georges Clémenceau, rue des moulins, rue Saint Roch, rue du Perray (jusqu'au n°33), rue de Cassilles (jusqu'au n°22), place Pierre Brossolette, rue de la butte, rue Montarpenil, chemin du Marais, impasse de la glaisière, ruelle des prémontrés, rue du clos des vignes et rue Samsonnet.
02	03	07	Nogent-sur-Seine	420	VILLENAUXE-LA-GRANDE	0002	N°2 : rue du Perray	N°1 : Place Georges Clémenceau	Rue des abreuds, rue des anciens d'AFN, rue de Montarlaux, rue de Cassilles (à partir du n°23), rue du Perray (à partir du n° 35), rue du sud de eau, rue Hindard, rue Saint-Pierre, rue de la chapelle Lamille, rue de Soiarcy, rue du 8 mai 1945, rue d'Estennay, rue Jaillard, rue grand cœur, rue Villebien, rue Saint-Vincent, rue des godures, rue Montrebert, grande rue Montrebert, place Saint Jacques, rue Saint Jacques, rue Saint-Martin, rue de l'Arbouin, rue Gaillot, rue de Lotte, rue Marcelle Jardin, rue arrouse et impasse des grandes grises.
02	03	07	Nogent-sur-Seine	421	VILLENEUVE-AUX-CHÂTELOT (LA)	0001	Mairie 2, rue de l'école		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	422	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	0001	Salle des fêtes Place Antoine Caquet		Commune entière
01	01	17	Vendeuvre-sur-Barse	423	VILLENEUVE-AU-CHÊNE (LA)	0001	Salle annexe de la mairie 4, grande rue		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	424	VILLENOT	0001	Salle des fête Rue Saint Fermat		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	425	VILLERY	0001	Mairie 17, route nationale		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLE-SOUS-LA-FERTÉ	0001	N°1 : 14 route de Dijon	N°1 : 14 route de Dijon	Route de Dijon (N°1, rue du Vivier, rue de l'Eglise, rue du Seilley, rue de l'Etuve, rue des Fleurs, rue du Moulin, rue neuve, rue du Tremoy, rue de la Petite Quart, rue de la Celleur, rue de la Lauvière, Chemin des Plaines et chemin de la Tuilerie.
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLE-SOUS-LA-FERTÉ	0002	N°2 : 6, rue de l'Abbaye Clairvaux	N°1 : 14 route de Dijon	Clairvaux et le Four à Chaux
01	01	03	Bar-sur-Aube	426	VILLE-SOUS-LA-FERTÉ	0003	N°3 : 1 bis, route de Dijon Les Forges Saint Bernard	N°1 : 14 route de Dijon	Les Forges Saint-Bernard
03	02	04	Bar-sur-Seine	427	VILLESEMENCE	0001	Mairie 2, grande rue		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	428	VILLESENTERNE	0001	Mairie 6, route de Soulaines		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	429	VILLETTE-SUR-AUBE	0001	41, rue de Paris		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	430	VILLIERS-HERBISSE	0001	Mairie 2, rue Basse		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	431	VILLIERS-LA-GROSSE	0001	13, grande rue		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	432	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	0001	Salle des fêtes 2, rue de la Fosse aux Biches		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	433	VILLY-EN-TRODES	0001	Mairie 2, place de l'église		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	434	VILLY-LA-ROSE	0001	1, rue Saint Antoine		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	435	VILLY-LA-MARÉCHAL	0001	Mairie 14, grande rue		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	436	VINETS	0001	Place de la mairie		Commune entière
03	02	04	Bar-sur-Seine	437	VIREY-SOUS-BAR	0001	8, rue Jean Monnet		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	438	VITRY-LA-CROISÉE	0001	Place de la mairie		Commune entière
03	01	04	Bar-sur-Seine	439	VIVIERS-SUR-ARTAUT	0001	Salle polyvalente de la mairie Place de la mairie		Commune entière
01	01	03	Bar-sur-Aube	440	VOIGNY	0001	78, rue Jeanne Bachelard		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	441	VOIGNY	0001	Salle des fêtes 35, rue de la mairie		Commune entière
03	01	02	Arcis-sur-Aube	442	VOUE	0001	43, route impériale		Commune entière
03	02	08	Les Riceys	443	VOUGREY	0001	Mairie		Commune entière
03	02	01	Aix-Villemaur-Pâlis	444	VULAINES	0001	2, rue du Manoir		Commune entière
01	01	05	Brienne-le-Château	445	VULAINES-LA-PETITE	0001	Mairie 10, rue Saint Laurent		Commune entière

Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique

PCICP2022145-0002 – Arrêté préfectoral du 25 mai 2022 modifiant l'arrêté n°PCICP2021126-0001 du 6 mai 2021 portant renouvellement et fixant la composition de la commission de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de VEOLIA – VALEST à Montreuil-sur-Barse.

PRÉFET
DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial

Pôle de coordination interministérielle
et de concertation publique

Arrêté préfectoral n°PCICP2022145-0002 du 25 mai 2022

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commission de suivi de site

Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Société VEOLIA - VALEST

Commune de MONTREUIL-SUR-BARSE

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° PCICP2021126-0001 du 6 mai 2021 portant renouvellement et fixant la composition de la commission de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de VEOLIA - VALEST à MONTREUIL-SUR-BARSE

La préfète de l'Aube
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-1, L. 125-2, L. 125-2-1, L. 515-36, R. 125-8-1 à R. 125-8-5 et D. 125-29;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu le décret du 22 mars 2021 nommant M. Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Mme Cécile DINDAR, préfète de l'Aube ;

Vu la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

1/3
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tel : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2021126-0001 du 6 mai 2021 portant renouvellement et fixant la composition de la commission de suivi de site pour l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de VEOLIA - VALEST à MONTREUIL-SUR-BARSE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2022117-0001 du 27 avril 2022 portant délégation de signature à M. Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

Vu le courrier électronique du 29 avril 2022 des représentants de la société VEOLIA faisant part de mouvements de personnels au sein de cette société et proposant la désignation de nouveaux représentants à la commission de suivi de site ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de procéder à la modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société VEOLIA - VALEST à MONTREUIL-SUR-BARSE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

ARRÊTE

Article 1er :
L'article 2.4 Collège « exploitants d'installations classées pour laquelle la commission est créée ou organismes professionnels les représentant » de l'arrêté préfectoral n° PCICP2021126-0001 du 6 mai 2021 est modifié comme suit :

« - M. Benjamin CARVALLO, directeur d'unité industrielle VEOLIA - VALEST à MONTREUIL-SUR-BARSE,
- M. Stéphane COUDURIER, directeur du pôle stockage pour la région Grand Est de VEOLIA »
est remplacé par :

« - M. Armand WAGNER, Expert stockage - Référent ICPE à la direction des unités industrielles de Véolia,
- M. Ludovic SERY, Chef de projet stockage - Référent ICPE à la direction des unités industrielles de Véolia »

Le reste de l'arrêté cité plus haut demeure inchangé.

Article 2 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département.

Article 3 :
Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Troyes, le 25 MAI 2022

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général,

Christophe BORGUS

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne par voie postale (25, rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) ou par voie dématérialisée par le biais de l'application télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.